



Strasbourg, 2 avril 2015

CEP-CDCPP (2015) 34F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDCPP

8^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence belge
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

RAPPORT

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
18-20 mars 2015

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la Gouvernance démocratique*

MERCREDI 18 MARS 2015

Visite d'étude du Parc régional des Vosges du Nord, organisée par le Conseil de l'Europe avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de la France.

[Document [CEP-CDCPP \(2015\) 32](#)]/[[Présentation: Alain Roussel and Ingrid Collet](#)]/[[Présentation: Thibault Valois and Anne-Marie Herbourg](#)]/[[Présentation: Rita Jacob and Pascal Desmoulin](#)]

Les participants ont remercié le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de la France et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Lorraine de leur accueil et des présentations particulièrement intéressantes faites à l'occasion de la Journée paysage.

* * *

JEUDI 19 MARS 2015

Session I – Ouverture de la Conférence

Ouverture

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, a ouvert la Conférence, souhaité la bienvenue aux participants [liste des participants à l'[Annexe 1](#) au présent Rapport], et a prononcé une allocution d'ouverture dont le texte figure à l'[Annexe 3.1.](#) au présent Rapport.

Allocutions d'ouverture

M. Dirk VAN EECKHOUT, Président des Délégués des Ministres, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Belgique auprès du Conseil de l'Europe a, au nom de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, prononcé une allocution d'ouverture dont le texte figure à l'[Annexe 3.2.](#) au présent Rapport.

Mme Snezana SAMARZIC-MARKOVIC, Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture dont le texte figure à l'[Annexe 3.3.](#) au présent Rapport.

M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, *représenté par* Mme Maria José FESTAS, ancienne Membre du Bureau du CDCPP et ancienne Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, a prononcé une allocution d'ouverture dont le texte figure à l'[Annexe 3.4.](#) au présent Rapport.

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture dont le texte figure à l'[Annexe 3.5.](#) au présent Rapport.

1. Adoption de l'ordre du jour

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 1 - Projet d'ordre du jour](#)]

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 1Bis - Projet d'ordre du jour annoté](#)]

L'ordre du jour tel qu'il figure à l'[Annexe 2](#) au présent Rapport a été adopté.

Session II – Présentations générales des travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

2. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 2-A - Présentation PowerPoint]

La Conférence :

- a pris note du Rapport général des activités sur la Convention européenne du paysage préparé par Mme DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ; et
- a pris note du statut des signatures et ratifications de la Convention européenne du paysage [Annexe 4 au présent Rapport].

Information sur le Prix « Paysage et Démocratie » remis au Conseil de l'Europe par la Fédération internationale des architectes du paysage - IFLA Europe

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 2-B]

La Conférence :

- s'est félicitée du Prix « Paysage et Démocratie » remis par la Fédération internationale des architectes du paysage - IFLA Europe au Conseil de l'Europe à l'occasion de son Jubilé d'argent tenu à Oslo, Norvège, le 19 octobre 2014 ;
- a pris note avec intérêt de la Résolution sur la 'Démocratie paysagère' adoptée par IFLA-Europe à l'occasion de son Jubilé d'argent tenu à Oslo, Norvège, le 19 octobre 2014.

3. Présentation des actions menées par les Parties à la Convention européenne du paysage aux niveaux national, régional et local, et communications des représentants d'Etats non Parties à la Convention

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 3 - Présentations PowerPoint : Arménie - Azerbaïdjan - Espagne - Finlande - Irlande - Lituanie - République de Moldova - Monténégro - Norvège - Pologne - Serbie - Suède]

Communications des représentants des Etats Parties à la Convention

Communications des représentants d'Etats non Parties à la Convention

La Conférence :

- a pris connaissance avec grand intérêt des communications des délégations des Etats présents à la Conférence. [La version écrite des communications transmises au Secrétariat figure dans le document CEP-CDCPP (2015) 3 – Annexe 5 au présent Rapport] :

- communications des représentants des Etats Parties à la Convention : Andorre (Cf. point 25 de l'ordre du jour), Arménie, Azerbaïdjan, Belgique (Région wallonne, Région Flandres, Bruxelles Capitale), Croatie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Monténégro (Cf. point 9 de l'ordre du jour), Norvège, Pologne, Portugal, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie (Cf. point 18 de l'ordre du jour),

- communications des représentants d'Etats non Parties à la Convention : Albanie, Autriche, Estonie, Malte, Fédération de Russie et le Saint-Siège ;
- a pris acte du fait que la Convention européenne du paysage génère des avancées majeures dans les politiques du paysage de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux niveaux national, régional et local.

Session III – Reconnaissance juridique du paysage

4. Textes de ratification de la Convention européenne du paysage

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 4](#)]

La Conférence :

- a pris note du fait que les Parties à la Convention européenne du paysage sont aimablement invitées à faire parvenir le texte de ratification de la Convention au Secrétariat du Conseil de l'Europe, afin de compléter le document d'information préparé par le Secrétariat.

5. Le paysage dans les langues et législations des Etats Parties à la Convention européenne du paysage

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 5](#)]

La Conférence :

- a considéré les dispositions de la Convention européenne du paysage et de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, sur la reconnaissance juridique du paysage ;
- a pris note du Rapport « *Le paysage dans des langues et les législations des Etats Parties à la Convention européenne du paysage* » préparé par le Secrétariat sur la base d'un questionnaire adressé aux Parties à la Convention ;
- a considéré que le Rapport sera mis à jour sur la base des informations disponibles dans le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – ELC L6.

6. Présentation du Rapport « *Lexique du paysage : richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe* »

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 6 - Présentation](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport « *Lexique du paysage : richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe* » réalisé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage par M. Jean-François SEGUIN, Expert du Conseil de l'Europe et ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, et en particulier de ses conclusions [Annexe 9.1. au présent Rapport] ; et

- a remercié l'Expert de son Rapport et décidé de le publier dans une publication du Conseil de l'Europe sur les Rapports réalisés par les experts consultants du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Session IV – Politiques du paysage : définition et mise en œuvre

A) *Formulation et mise en œuvre des politiques du paysage en vue de sa protection, gestion et aménagement*

- 7. Formulation des principes généraux, des stratégies et des orientations : préparation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Erevan, Arménie, octobre 2016**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 7]

La Conférence :

- a pris note avec intérêt de la proposition du Ministère du développement urbain de l'Arménie d'organiser, en coopération avec le Conseil de l'Europe, la 16^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* » en 2016, en Arménie [Annexe 6.5. au présent Rapport].

- 8. Mise en œuvre des politiques du paysage : mise en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 8]

La Conférence :

- a considéré les dispositions de la Convention européenne du paysage et de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, sur la mise en œuvre des politiques du paysage et en particulier de fonds du pour le paysage ;
- a pris en particulier connaissance de l'expérience du Fonds Suisse du paysage, présenté à l'occasion de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014 par M. Enrico BUERGI, Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ;
- a demandé au Secrétariat de préparer un projet de texte sur les fonds pour le paysage pouvant être utilisés par les Parties à la Convention qui souhaiteraient établir un Fonds national pour le paysage, lequel sera examiné lors de la prochaine Conférence.

B) *Connaissance du paysage : identification et qualification*

9. Résultats de la 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie* », Cetinje, Monténégro, 30 septembre-3 octobre 2013

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 9](#)]

La Conférence :

- a remercié chaleureusement le Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de la 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie* », Cetinje, Monténégro, 1-3 octobre 2013 ;
- a pris note des Conclusions prononcées à cette occasion [[Annexe 6.1.](#) au présent Rapport] et demandé au Secrétariat de proposer un suivi possible considérant la nécessité de clarifier les termes utilisés pour les méthodes d'identification et de qualification des paysages ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage (les actes étant en cours de préparation dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* ») :
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/cetinje_fr.asp
- décidé que les Parties à la Convention seront invitées à présenter le processus d'identification et de qualification des paysages dans le cadre du Système d'information de la Convention européenne du paysage – ELC L6.

10. Rôle des observatoires, centres et instituts du paysage

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 10 - Présentation](#)]

La Conférence :

- a considéré que de nombreux observatoires, instituts et centres sur le paysage ont été créés ces dernières années conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- a remercié UNISCAPE pour l'information fournie au Secrétariat de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe sur la tenue d'un Séminaire international sur les Observatoires du paysage en Europe, organisé par l'Université de Turin les 22-23 septembre 2014 ainsi que sur la Charte pour la « Promotion et la dissémination des observatoires du paysage en Europe » adoptée à cette occasion ;
- a pris note du fait que le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – ELC L6 va contribuer à identifier ces observatoires ;

- a décidé de considérer lors de sa prochaine réunion la possibilité d'organiser une réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage afin de promouvoir un échange d'information sur les pratiques développées par les observatoires du paysage.

C) Paysage et démocratie : participation et consultation

11. Mise en place des procédures de participation du public et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 11 - Lifescape PowerPoint](#)]

La Conférence :

- a pris note du « *Manuel sur la planification participative du paysage* » préparé dans le cadre du Projet LIFEscape et traduit en français par le Conseil de l'Europe ;
- s'est félicité de ce que les auteurs du Manuel – M. Per BLOMBERG (Municipalité de Lund) et Mme Katarzyna FIDLER (biuro projektów Fidler), au nom des partenaires de LIFEscape – ont donné au Secrétariat du Conseil de l'Europe la permission de l'utiliser, et qu'il est ainsi disponible pour les Parties à la Convention européenne du paysage, tel qu'il figure dans le document mentionné ci-dessus [[Annexe 9.6.](#) au présent Rapport].

12. Consultation du public pour la formulation des objectifs de qualité paysagère

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 12](#)]

La Conférence :

- a pris note du fait que les participants sont invités à échanger des expériences concernant la formulation des objectifs de qualité paysagère et les indicateurs.

13. Présentation du Rapport « *Paysage et démocratie : perspectives* »

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 13 - Présentation](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport « *Paysage et démocratie : perspectives* » préparé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage par M. Yves LUGINBÜHL, Expert du Conseil de l'Europe, et en particulier de ses conclusions [[Annexe 9.2.](#) au présent Rapport] ;
- a remercié l'Expert de sa contribution et a décidé d'examiner le suivi à donner à ce thème dans le cadre de son Programme de travail (Cf. point 31 de l'ordre du jour).

D) Culture du paysage : éducation, formation, sensibilisation

14. Education

14. A. Education primaire

[Education primaire - Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 14-A - Présentation]

La Conférence :

- s'est félicitée de « l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation par le Comité des Ministres le 17 septembre 2014, et a invité les Parties à la Convention à la diffuser au niveau national auprès des différents ministères, notamment le Ministère de l'Education ;
- a pris note des travaux du Groupe de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et l'éducation » en vue de la préparation d'un Projet de Recommandation sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans le primaire, présidé par Mme Mireille DECONINCK (Attachée, Service public de Wallonie, Belgique) – [Rapport de la Réunion : CEP-CDCPP (2014) COE/WG-EP 1 - http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionGroupe/CEP-CDCPP-2014-WGEP1-REPORT_fr.pdf]

A noté que ce Groupe de travail du Conseil de l'Europe était composé de représentants nationaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ayant pris part à la 3^e Réunion du CDCPP, Strasbourg, 19-21 mars 2014 (CDCPP (2014) 18), et d'un représentant du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) du Conseil de l'Europe, M. Stefan DELPLACE, Secrétaire général honoraire de l'Association européenne des Institutions de l'enseignement supérieur (EURASHE). Le document de travail a été préparé par des Experts du Conseil de l'Europe : Mme Maria del TURA BOVET PLA, Professeur, Faculté de géographie et d'histoire, Université de Barcelone, Espagne, M. Jordi RIBAS VILÀS, Chercheur, Faculté de géographie et d'histoire, Université de Barcelone, Espagne, Mme Rosalina PENA VILA, Université de Barcelone, avec la coopération de Mme Annalisa CALCAGNO MANIGLIO, Professeur d'architecture du paysage, Gênes, Italie. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a été assuré par Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et du CDCPP.

- a adopté le projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire, tel qu'il figure à l'Annexe 7.1. au présent Rapport, et a décidé de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres ;
- a décidé de poursuivre ses travaux afin de préparer du matériel pédagogique pour l'école secondaire.

14. B. Education supérieure

[Education supérieure - Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 14-B - Présentation]

La Conférence :

- a examiné le projet de Recommandation sur la promotion l'éducation au paysage dans l'enseignement supérieur, préparé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe sur la base d'une proposition de M. Juan Manuel PALERM SALAZAR, Professeur d'architecture, Président de UNISCAPE et Directeur de l'Observatoire du paysage des Canaries ;

- a remercié l'Organisation de sa contribution et décidé que le thème de l'éducation supérieure serait considéré en liaison avec celui de la formation dans le cadre du Programme de travail (Cf. point 31 de l'ordre du jour).

15. Formation

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 15 - Présentation](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport sur « *La prise en compte du paysage dans la formation des ingénieurs civils* » préparé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage par Mlle Szofia PECSI, Experte du Conseil de l'Europe, et en particulier de ses conclusions [Annexe 9.3 au présent Rapport] ; et
- a remercié Mlle Szofia PECSI de sa contribution et a décidé que le thème de la formation serait considéré en liaison avec celui de l'éducation supérieure dans le cadre du Programme de travail (Cf. point 31 de l'ordre du jour).

16. Sensibilisation

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 16](#)]

La Conférence :

- a décidé d'inscrire cette thématique dans le cadre de ses activités.

17. Contributions des organisations non gouvernementales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 17- Présentation](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance avec grand intérêt des interventions des organisations non gouvernementales présentes à la Conférence [La version écrite des communications transmises au Secrétariat figure dans le document CEP-CDCPP (2015) 17 – Annexe 8 au présent Rapport].

Session V – Dimension paysagère des politiques ayant un effet direct ou indirect sur le paysage

A) Paysage et économie

18. Résultats de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 18-A](#)]

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 18-B](#)]

La Conférence :

- a particulièrement remercié M. Alaaddin KILINC, Adjoint au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe qui a présenté un rapport sur les résultats de la 15^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014 [Annexe 6.3. au présent Rapport et document CEP-CDCPP (2015) 3] ;
- a remercié chaleureusement la Division de la conservation du paysage du Ministère des Eaux et Forêts de la Turquie pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de la 15^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », à Urgup (Turquie) du 30 septembre au 2 octobre 2014 ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage (les actes étant en cours de préparation dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* ») :
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/reunionateliers/turkey_FR.asp?

19. Présentation du Rapport sur « Paysage et économie »

[Document pour action : *CEP-CDCPP (2015) 19 - Présentation*]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport sur « *Paysage et économie* », réalisé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage par M. Joaquín ROMANO, Expert du Conseil de l'Europe, et en particulier de ses conclusions [Annexe 9.4. au présent Rapport] ; et
- a remercié l'Expert de son Rapport et décidé de le publier dans une publication du Conseil de l'Europe sur les Rapports réalisés par les experts consultants du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

B) *Interrelations entre paysage, aménagement du territoire, droits de l'homme et démocratie*

20. Prise en compte des interrelations entre le paysage, l'aménagement du territoire, les droits de l'homme et la démocratie

[Document pour action : *CEP-CDCPP (2015) 20 - Présentation*]

La Conférence :

- a considéré la proposition de déclaration jointe sur « *Prise en compte des interrelations entre le paysage, l'aménagement du territoire, les droits de l'homme et la démocratie* ».

Certains participants ont exprimé le souhait que le Groupe de travail devant être établi continue à travailler sur ce sujet.

C) *Paysage et publicité*

21. **Présentation du Rapport « Paysage et publicité »**

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 21- Présentation](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport sur « *Paysage et publicité* » réalisé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage par M. Jean-Philippe STREBLER, Expert du Conseil de l'Europe, et en particulier de ses conclusions [Annexe 9.5. au présent Rapport] ; et
- a remercié l'Expert de son Rapport et décidé de le publier dans une publication du Conseil de l'Europe sur les Rapports réalisés par les experts consultants du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Session VI – Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

22. **Présentation de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 22](#)]

La Conférence :

- s'est félicitée de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, présentée sur le site internet de la Convention européenne du paysage, dans le cadre du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, qui rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage et montre qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/alliance/default_FR.asp?

23. **Résultats de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2012-2013 », Wroclaw, Pologne, 10-12 juin 2014**

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 23-A](#)]

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 23-B](#)]

La Conférence :

- a remercié chaleureusement la Direction générale de la Protection de l'environnement de la Pologne pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 3^e Session 2013-2013* », à Wroclaw (Pologne) les 10-12 juin 2014 ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage (les actes étant en cours de préparation dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* ») :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/wroclaw2014_fr.asp

- a félicité le lauréat du Prix et les auteurs des Projets de la 3^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (décision du Comité des Ministres du 12 décembre 2013) :
 - Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne – *Prix du paysage*,
 - La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese par la récupération de terres confisquées aux organisations mafieuses, LIBERA, Associations, noms et chiffres contre les mafias, Italie - *Mention spéciale pour le « Renforcement de la démocratie »*,
 - *U-parks, U-turns we love*, district de la municipalité d'Utena, Lituanie - *Mention spéciale pour « L'attention portée au paysage urbain en tant que bien commun »*,
 - La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor, Serbie *Mention spéciale pour La contribution aux idéaux européens »*,
 - L'éducation environnementale dans la ville de Strakonice année après année ou «le pèlerinage à travers le paysage contemplatif », municipalité de Strakonice, République tchèque,
 - Les projets de paysage de la vallée d'Hyypä, ville de Kauhajoki, Association du village d'Hyypä, Centre de foresterie finlandaise/Services publics, Unité Ostrobotnie du Sud et centrale, Finlande,
 - Parc du Grand Pré, Ville de Langueux, France,
 - Réhabilitation d'un paysage complexe et programme de développement dans les montagnes Gerecse et la vallée de la rivière Által, Association pour la restauration et le développement de la vallée de la rivière Által (Tata), Hongrie,
 - Plan de conservation de l'Île de Bere, Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere, Irlande,
 - Parc forestier Dzintari, Conseil municipal de Jurmala, Lettonie,
 - Planification de la politique de conservation et de développement durable de vingt paysages nationaux aux Pays-Bas, ONG Stichting Nationale Landschappen, Pays-Bas,
 - Le Laboratoire du paysage de Furnas (Furnas LandLab), Direction régionale de l'environnement des Açores, Portugal,
 - Développement agricole et protection de l'environnement en Transylvanie, Fondation ADEPT, ONG, Roumanie,
 - Sauvetage, renaissance et exploitation du chemin de fer forestier dans le paysage de Cierny Balog, ONG Ciernohronska Zeleznica, République slovaque,
 - Restauration du paysage et de la gestion des eaux de la réserve naturelle de Škocjanski Zatok, DOPPS, BirdLife Slovénie, Slovénie,
 - Revitalisation durable du paysage protégé de la Geria, Consortium pour la défense et la promotion de l'espace de la Geria, Espagne
 - Projet de paysage du bassin-versant des Pennines du Sud, Perspectives Pennines, Royaume-Uni.
- pris note de la nouvelle version de la publication sur le Prix du paysage :
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/publications_FR.asp?

24. Présentation de la 4^e Session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 24](#)]

La Conférence :

- s'est félicitée de l'état d'avancement de l'organisation de la 4^e Session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe :

- les Parties à la Convention ont été invitées à présenter pour le 30 janvier 2015 des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et dans le cadre de l'organisation de la 4^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;

- le Secrétariat du Conseil de l'Europe a reçu les douze candidatures suivantes :

1. BELGIUM / BELGIQUE
Project/Projet : « <i>Mise en valeur du site naturel de l'Hof ter Musschen</i> », CEBE – Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs ASBL
2. CROATIA / CROATIE
Project/Projet : “ <i>Ecomuseum Blaca Hermitage</i> ”, Cultural Center of Brač
3. CYPRUS / CHYPRE
Project/Projet : “ <i>Development of the historical Centre of Agios Athanasios Municipality</i> ”, Agios Athanasios Municipality
4. CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE
Project/Projet : “ <i>Service Tree – Tree of the Slovácko Region</i> ”, Municipality of Tvarožná Lhota and INEX voluntary service Bílé Karpaty – NGO
5. FINLAND / FINLANDE
Project/Projet : “ <i>The Bull by the Horns: Grazing in nature and landscape management</i> ”, Centre for Economic Development, Transport and the Environment for Central Finland
6. HUNGARY / HONGRIE
Project/Projet : “ <i>Borderless cooperation of local communities for the landscape heritage of ‘Fabulous’ Hetés</i> ”, Local Governments of Bödeháza, Gáborjánháza, Szigártóháza, Zalasombatfa, Greenways Methodological Association and Iron Curtain Trail Association
7. ITALY / Italie
Project/Projet : “ <i>Parco Agricoli dei Paduli</i> ” in Puglia, Le Lecce, Laboratorio Urbano Aperto
8. LATVIA / LETTONIE
Project/Projet : “ <i>Kuldīga Town in Venta Valley – Preserving Unique Landscape for the Next Generations</i> ”, Kuldīga Municipality
9. THE NETHERLANDS / PAYS-BAS
Project/Projet : “ <i>National Project Nieuwe Hollandse, Waterlinie / New Dutch Waterline</i> ”, The Board of National Project Nieuwe Hollandse, Waterlinie
10. SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE
Project/Projet : “ <i>The protection of the unique historical landscape types</i> ”, Village of Liptovská Teplička
11. SPAIN / ESPAGNE
Project/Projet : “ <i>The Sénia Territory Millennium Olive Tree Landscape</i> ”, Mancomunidad de la Taula del Sénia
12. TURKEY / TURQUIE
Project/Projet : “ <i>Biodiversity and Natural Resources Management Project in Camili Basin</i> ”, The Camili Environmental Protection and Development Association

- les éléments des dossiers de candidature figurent sur le site de la Convention européenne du paysage: http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Prix/Session2015_fr.asp

- un Jury international constitué en tant qu'organe subordonné des comités d'experts visés à l'article 10 de la Convention se réunira (Strasbourg, Palais de l'Europe, 16-17 avril 2015) afin d'examiner les candidatures et de proposer le lauréat et possibles mentions spéciales ;

- les propositions du Jury seront présentées à la 4^e Session plénière du Comité directeur de la culture, du paysage et du patrimoine (CDCPP) (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015), puis au Comité des Ministres.

Session VII – Paysages transfrontaliers

25. Préparation de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015, et texte sur la coopération transfrontalière

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 25](#)]

La Conférence :

- a particulièrement remercié M. Joan FORNER ROVIRA, Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe, de sa communication [[Annexe 6.4.](#) au présent Rapport et document CEP-CDCPP (2015) 3] ;
- a pris note de la tenue de la 16^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et coopération transfrontalière », organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère du tourisme et de l'environnement de l'Andorre, les 30 septembre-2 octobre 2015 à Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre.

La Conférence :

- a adopté le projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers », tel qu'il figure à l'[Annexe 7.2.](#) au présent Rapport, et a décidé de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres.

26. Projet de texte sur la coopération avec des Etats non européens

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 26](#)]

La Conférence :

- a pris note des éléments qui suivent :
 - considérant la possibilité de permettre à des Etats non Européens non membres du Conseil de l'Europe d'adhérer à la Convention européenne du paysage (STE n°176) ainsi que l'intérêt exprimé auprès du Secrétariat par les représentants de certains Etats (méditerranéens notamment, ayant d'ores et déjà participé à des travaux de la Convention européenne du paysage), le Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a, lors de sa réunion des 16-17 octobre 2013, demandé au Secrétariat de préparer un protocole d'amendement sur l'adhésion d'Etats non européens à la Convention, afin de le présenter au CDCPP pour examen et possible soumission au Comité des Ministres [Rapport de sa réunion tenue à Strasbourg les 16-17 octobre 2013, CDCPP-Bu(2013) 17] ;
 - à sa 3^e Session plénière (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a discuté de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et après avoir voté, a décidé de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat [Rapport de la Réunion CDCPP(2014)20, par. 6.5].
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/CDCPP/Plenary/CDCPP201420_FR-Report_fr.pdf ;

- lors de la 1200^e réunion du Comité des Ministres, le 28 mai 2014, les Délégués ont pris note du Rapport abrégé de la 3^e réunion du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) (Strasbourg, 19-21 mars 2014), tel qu'il figure au document [CM\(2014\)58](#). Ce Rapport indique : « 18. Le CDCPP discute de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement à la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et, après avoir voté, décide de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat ».

La Conférence :

- a approuvé le projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3 tels qu'ils figurent à l'[Annexe 7.3](#). au présent Rapport, et a décidé de les transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de les présenter pour adoption au Comité des Ministres.

Session VIII – Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention

27. Echange d'informations sur les questions visées par la Convention : le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage - ELC L6
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 27](#)]

La Conférence :

- a pris note des informations suivantes :
 - lors de sa 1187^e réunion, 11-12 décembre 2013 (CM/Del/Dec(2013)1187), le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire.
 - le Système d'information s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et favorise une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la Convention.
- a pris note des derniers développements du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage :
 - des manuels techniques d'utilisation ont été préparés ainsi qu'un travail complémentaire ont été réalisés en 2014 afin de permettre notamment l'utilisation du Système d'information dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe ;
 - les Parties à la Convention ont commencé à être invitées par le Secrétariat à utiliser le Système d'information ;
 - les Parties à la Convention seront invités à compléter le questionnaire pour le 10 mai 2015 ;
 - le Système d'information sera présenté lors de la 4^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (Palais de l'Europe, Strasbourg, 1-3 juin 2015) en

présence des délégués des Représentations permanentes des Etats membres du Conseil de l'Europe ;

- la deuxième phase de travail devant permettre l'extraction des données Système d'information en vue de la présentation de synthèses, a été lancée par le Secrétariat ;

- a invité les Etats membres Parties à la Convention à appliquer activement la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire (adoptée par le Comité des Ministres le 11 décembre 2013).

28. Assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences, et de travaux de recherche en matière de paysage : Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Forums de discussion

[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 28]

La Conférence :

- a pris note du fait que, conformément aux décisions du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP), et du Comité directeur de la Culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), l'assistance mutuelle et l'échange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention s'effectue au moyen :

- des Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ;

- des Réunions des ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;

- des Réunions de groupes de travail ;

- du Site internet du Conseil de l'Europe et notamment de son Observatoire sur Convention européenne du paysage qui comprend le Système d'information sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et son glossaire ; des forums de discussion pourraient être mis en place afin de compléter ces éléments.

En ce qui concerne les forums de discussion, la Conférence :

- a pris note du fait qu'un travail est actuellement réalisé par le Secrétariat afin de mettre en place une plateforme d'échange d'information tenant compte des nouvelles technologies.

Session IX – Dimension paysagère des politiques et programmes internationaux

29. Mise à jour du Rapport « Selected EU funding opportunities to support the implementation of the European Landscape Convention » (en anglais seulement)

[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 29]

La Conférence :

- a pris note de la version révisée du Rapport intitulé «*Selected EU Funding opportunities to support the implementation of the European Landscape Convention* » (anglais seulement), (précédemment réalisé en 2009), sera disponible fin 2015 ;
- a demandé de recevoir une version révisée du document dès que possible afin de pouvoir connaître à temps les sources de financement.

30. Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 30](#)]

La Conférence :

- a pris note de l'adoption de la Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, modifiant la Directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Session X – Travaux de mise en œuvre 2015-2017

31. Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2015-2017

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 31](#)]

La Conférence :

- a examiné le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2015-2017 – qui se réfère aux articles de la Convention, et décidé d'inviter les Parties à faire parvenir leurs propositions et priorités au Secrétariat [[Annexe 10](#) au présent Rapport].
- a demandé à la Présidente de préparer une proposition de Projet de programme sur la Convention européenne du paysage pour 2016-2017 considérant les souhaits exprimés lors de la Conférence, et de la présenter à la réunion du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du paysage (CDCPP).
- s'est félicitée de la proposition de la France d'appuyer un Groupe de travail afin de promouvoir les activités de mise en œuvre de la Convention et a chargé sa Présidente de préparer avec la représentante de la France le mandat de ce Groupe ; les Parties seront ensuite invitées par le Secrétariat à proposer des membres conformément à ce mandat.

32. Elections du/de la futur(e) Président(e) et du/de la futur(e) Vice-Président(e) de la Conférence

Les Parties à la Convention ont réélu à l'unanimité :

- Mme Liv Kristine MORTENSEN (Norvège) en qualité de Présidente de la prochaine Conférence de la Convention européenne du paysage ;
- Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC (Monténégro) en qualité de Vice-présidente de la prochaine Conférence de la Convention européenne du paysage.

Mme Liv Kristine MORTENSEN et Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC ont remercié les Etats Parties à la Convention de la confiance qui leur est ainsi témoignée et ont fait part de leur volonté de promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

33. Divers

Pas d'autres thèmes de discussion.

Clôture de la Conférence

34. Conclusions

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a remercié les participants et clôt la réunion.

* * *

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Liste des participants

Annexe 2 - Ordre du jour

Annexe 3 - Allocutions d'ouverture

- 3.1 *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*
- 3.2 *M. Dirk VAN EECKHOUT, Président des Délégués des Ministres, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Belgique auprès du Conseil de l'Europe, au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*
- 3.3 *Mme Snezana SAMARZIC-MARKOVIC, Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe*
- 3.4 *M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, représenté par Mme Maria José FESTAS, ancienne Membre du Bureau du CDCPP et ancienne Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*
- 3.5 *Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Annexe 4 - Rapport général d'activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

Annexe 5 - Présentation des actions menées par les Etats Parties et non Parties à la Convention européenne du paysage aux niveaux national, régional et local

Annexe 6 - Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- 6.1 Conclusions de la 13^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie* », Cetinje, Monténégro, 1-3 octobre 2013
- 6.2 Conclusions de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2012-2013* », Wrocław, Pologne, 10-12 juin 2014
- 6.3 Conclusions de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014
- 6.4 Préparation de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015

- 6.5. Préparation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Erevan, Arménie, octobre 2016

Annexe 7 - Textes adoptés par la 8^e Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- 7.1 Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

- 7.2. Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers » au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

- 7.3. Projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a approuvé le projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3, et a décidé de les transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de les présenter pour adoption au Comité des Ministres

Annexe 8 - Présentation des actions menées par des organisations internationales non gouvernementales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Annexe 9 - Rapports présentés à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- 9.1. Conclusions du Rapport « *Lexique du paysage : richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe* »
- 9.2. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et démocratie : perspectives* »
- 9.3. Conclusions du Rapport sur « *La prise en compte du paysage dans la formation des ingénieurs civils* »

- 9.4. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et économie* »
- 9.5. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et publicité* »
- 9.6. Rapport sur « *Manuel sur la planification participative du paysage* » préparé dans le cadre du Projet LIFEscape (traduit en français par le Conseil de l'Europe)

Annexe 10 – Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2015- 2017

* * *

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

**STATES WHICH HAVE RATIFIED THE CONVENTION
ETATS AYANT RATIFIÉ LA CONVENTION**

ANDORRA / ANDORRE

M. Joan FORNER ROVIRA, Chargé d’Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de l’Andorre auprès du Conseil de l’Europe, 10, avenue du Président Robert Schuman, 67000 STRASBOURG
Tél.: 03 88 35 61 55 – E-mail: rpand@andorraco.org

M. Sliman DRICI NYNS, Secrétaire de la Représentation permanente de l’Andorre auprès du Conseil de l’Europe, 10, Avenue du Président Robert Schuman - 67000 Strasbourg
Tél: 03 88 35 61 55 Fax: 03 88 36 85 77 - E-mail: rpand@andorraco.org

Mme Anna MOLES, Chef d’Unité des Impacts sur l’Environnement, Représentante de l’Andorre pour la Convention européenne du paysage, Ministère du Tourisme et de l’Environnement, Gouvernement de l’Andorre, Edifici administratiu del Govern, Carrer Prat de la Creu, 62-64 AD500 ANDORRA LA VELLA

Tel: +376 875 700 +376 875 707 E-mail: anna_moles@govern.ad

Apologised for absence / Excusée

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arman HARUTYUNYAN, Head of Foreign Relations Department, Ministry of Urban Development, Government house 3, YEREVAN

Tel:+37411621736 - E-mail: harutyunyan-am@rambler.ru

Mrs Ruzan ALAVERDYAN, Deputy Minister of Urban Development, 3 Government House, Republic Square, AR – YEREVAN 375010

Tél.: +3741 56 01 45 Fax: +3741 52 32 00 - E-mail: ruzan_a@yahoo.com

Apologised for absence / Excusée

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mrs Samadova ARZU, Advisor, Focal Point of the European Landscape Convention, Ministry of Ecology and Natural Resources, Protection of Biodiversity and Development of Specially Protected Nature Areas Department B. Agayev str. 100A, AZ 1073, Baku Ministry of Ecology and Natural Resources, 100A, B. Aghayev, AZ-BAKU 1073

Tel: +994 12 492 7369 - E-mail: samadovaarzu@gmail.com

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Mireille DECONINCK, Docteur Sciences géographiques, Attachée, Ministère de la Région Wallonne, Division de l’aménagement et de l’urbanisme, Rue des Brigades d’Irlande 1, B - 5100 NAMUR

Tel: +32 81 33 25 22 Fax:+32 81 33 25 67 - E-mail: Mireille.Deconinck@spw.wallonie.be

Mme Isabelle LEROY, Attachée – Point focal UE-UNESCO – Service public de Bruxelles-capitale, Bruxelles Développement urbain, Monuments et Sites, CCN 80 rue du Progrès, B-1210 BRUXELLES

Tel. : +32 2 204 24 50 – E-mail : ileroy@sprb.irisnet.be

Mrs Sarah DE MEYER, Policy officer, Flemish Heritage Agency, Housing and Immovable Heritage, Flemish Region, Koning Albert II-laan 19, bus 5, B - 1210 BRUSSEL

Tel.: +32 2 553 83 29 - E-mail: sarah.demeyer@rwo.vlaanderen.be

M. Arnaud STAS, Directeur a.i., Service Public de Wallonie/DGO3/DRCE/Direction des Espaces verts, Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 WEPION

Tel : +32 81/33.58.56 - Email : arnaud.stas@spw.wallonie.be

M. Jacques STEIN, Premier Attaché chargé de recherche, Service public de Wallonie (DEMNA), rue des Genêts, 2, B – 6800 LIBRAMONT

Tel : +32 477 266046 - E-mail: jacques.stein@gmail.com

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Dejan RADOSEVIC, Head of Department of Biological and technical affairs, The Institute for Protection of Cultural, Historical and Natural Heritage, VUKA KARADZICA 4/VI

Apologised for absence / Excusé

Mrs Lamija ABDIJEVIC, Expert adviser for architectural heritage with the Bureau for Protection of Monuments of Federation of Bosnia and Herzegovina, Ministry of Civil Affairs, Trg Bosne i Hercegovine 1, 71 000 SARAJEVO

Tel +387 61 218 406 - E-mail: lamija.abdijevic@gmail.com

Apologised for absence / Excusée

BULGARIA / BULGARIE

Mrs Rayna HARDALOVA, Head of Biodiversity Department, National Nature Protection Service Directorate, Ministry of Environment and Water, 22, Maria Luisa Blvd., 1000 SOFIA

Tel.: +359 2 940 6163 - E-mail: hardalovar@moew.government.bg

CROATIA / CROATIE

Mrs Biserka DUMBOVIC-BILUSIC, Senior Advisor, Ministry of Culture, Directorate for Cultural Heritage, Runjaninova 2, 10000 ZAGREB

Tel: +385014851191 - E-mail: bbilusic@gmail.com

CYPRUS / CHYPRE

Mme Margarita PETROVITS, Chargée affaires culturelles, Représentation Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, 20 Avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG

Tel. : +33 (0)388249870 - E-mail : strasbourg@mfa.gov.cy

Mrs Irene HADJISAVVA-ADAM, Planning Officer A, Department of Town Planning and Housing, 5-6 Kinira str, 1102 NICOSIA

Tel. : +35722408210 - E-mail: ihadjisavva@tph.moi.gov.cy

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mrs Julia TOBIKOVA, National Focal Point for the European Landscape Convention, Ministry of the Environment of the Czech Republic, Vršovická 65, CZ – 100 00 PRAHA 10

Tel: +420 26 7122712 Fax: +420 267126126 - E-mail: julia.tobikova@mzp.cz

Mrs Zdenka HOFBAUEROVA, Ministry of Culture, Maltezske nam. 1 11800 PRAGUE

Tel.: +420 25785303 - E-mail: zdenka.hofbauerova@mkcr.cz

DENMARK / DANEMARK

Mr Sven KOEFOED HANSEN, Vice Director, National Spatial Planning, Ministry of Environment, Agency for Nature , Harraldsgade, 53 2100 COPENHAGEN
Tel. +45 72 54 20 00 - E-mail: srs@nst.dk
Apologised for absence / Excusé

FINLAND / FINLANDE

Mr Tapio HEIKKILÄ, Senior Adviser, Ministry of the Environment, P.O. Box 35, FIN - 00023 GOVERNMENT
Tel: +358 50 594 7515 - Fax: +358 9 1603 9364 - E-mail: tapio.heikkila@ymparisto.fi

FRANCE

Mme Aurélie FRANCHI, Chargée de mission, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, DGALN - Sous-direction de la qualité du cadre de vie, La Grande Arche, F - 92055 La Défense, PARIS, Cedex
Tel : +33 01 40 81 33 92 - E-mail : aurelie.franchi@developpement-durable.gouv.fr

GEORGIA / GEORGIE

Mr Rusudan MIRZIKASHVILI, Head of the UNESCO and International Relations Unit, 27, Atoneli str., 0105 TBILISI
Tel.: +995 32 2 983924 E-mail: r.mirzikashvili@gmail.com

GREECE / GRECE

Mr Anestis GOURGIOTIS, Senior Official, Directorate of Spatial Planning and Urban Development, Ministry of Environment, Energy and Climate Changes, 15 Amaliados Street, GR - 11523 ATHENS
Tel.: + 30 213 1515348 - E-mail: a.gourgiotis@prv.ypeka.gr
Apologised for absence / Excusé

HUNGARY / HONGRIE

Mr Gábor KISS, Head of Department, National Representative of ELC for Hungary, Ministry of Rural Development, H-1055 BUDAPEST, Kossuth tér 11.
Tel: +36/1/7952434 Fax: +36/1/7950079 E-mail: gabor.kiss@vm.gov.hu

IRELAND / IRLANDE

Mr John KNIGHTLY, Built Heritage & Architectural Policy Section, Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht, Custom House, DUBLIN 1
Tel.: +353 1 888 2465 - E-mail: john.knightly@ahg.gov.ie

ITALY / ITALIE

Mrs. Maria Madelena ALESSANDRO, Head of the implementation of the European Landscape Convention, Ministry for cultural heritage and activities, Via di San Michele, 22 - 00153 ROMA
E-mail: mariamaddalena.alessandro@beaiculturali.it

LATVIA / LETTONIE

Mrs Dace GRANTA, Senior Expert, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, 25 Peldu street, LV 1494 RIGA
Tel.: +371 66016553 - E-mail: dace.granta@varam.gov.lv

Mrs Kristine RASINA, Head of Spatial Planning Policy Division, Spatial Planning Department, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu iela 25, RIGA LV 1494
Tel.: +371 2638 1884 - E-mail: kristine.rasina@varam.gov.lv

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vidmantas BEZARAS, Director of Protected Areas and Landscape Department, Ministry of Environment, Jaksto str. 4/9, LT-01105 VILNIUS
Tel.: +370 706 63624 - E-mail: v.bezaras@am.lt

Mrs Justina CUNDEROVA, Chief Specialist of Protected Areas and Landscape Department, Ministry of Environment, Jaksto str. 4/9, LT- 01105 VILNIUS
Tel.: +370 70663613 - E-mail: j.cunderova@am.lt
Apologised for absence / Excusée

LUXEMBOURG

M. Benjamin BOLLENDORFF, Adjoint au Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, 65 Allée de la Robertsau, 67000 STRASBOURG
Tel. : Tél.: 03 88 15 26 36 – E-mail: strasbourg.rp@mae.etat.lu

M. Loïc TELLER, Chargé de mission, Représentation Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, 65 Allée de la Robertsau, 67000 STRASBOURG
Tel. : Tél.: 03 88 15 26 36 – E-mail: strasbourg.rp@mae.etat.lu

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Mariana SEREMET, Architecte du Paysage et Urbaniste, Ministère de Développement Régional et des Constructions, Rue Chafour 15, B-4801 VERVIERS, Belgique
Tel. : +373 79 23 79 25 - E-mail : mseremet@live.be

Au nom de M. Sergei MUNTEANTU, Division of Architecture, Projections, Urbanism and Spatial Planning, Ministry of Territorial Development and Construction, Chisinau, MD 2033, Square of the Great National Assembly 1 - Tel.: +37379431045 - E-mail: sergheimunteanu@gmail.com
Apologised for absence / Excusé

MONTENEGRO

Mrs Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention Deputy Minister, Ministry of Sustainable Development and Tourism, IV Proleterske 19, 81000 PODGORICA
Tel: + 382 20 446 207 - E-mail: sanja.ljeskovic@mrt.gov.me; sanja.ljeskovic@mrt.gov.me

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Louis VAN VLIET, Ministry of Economic Affairs, Postbox 20401, 2500 DEN HAAG
Tel.: +31648589081 Email: l.h.h.vanvliet@minez.nl
Apologised for absence / Excusé

NORWAY / NORVEGE

Mrs Liv Kirstine MORTENSEN, Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention, Senior Advisor, Department of Planning, Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation, P.O. Box 8112 Dep, N-0032 OSLO, Norway
Tel: (+47) 22 24 59 19; switchboard: (+47) 22 24 90 90
E-mail: lkm@kmd.dep.no; Liv-Kirstine.Mortensen@kmd.dep.no

Mr Audun MOFLAG, Former representative of Norway at the Committee of Senior Officials of the CEMAT and the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention, A. J. Horgens vei 20, NO-3055 KROKSTADELVA, Norway
Tel.: +47 971 96 724 - E-mail: amoflag@ebnett.no

POLAND / POLOGNE

Mrs Małgorzata OPECHOWSKA, Senior Expert, National Secretariat for the Landscape Convention, Department for Nature Protection, General Directorate for Environmental Protection, Wawelska 52/54, 00-922 WARSAW
Tel.: +48 22 57 92 1186 - E-mail: malgorzata.opechowska@gdos.gov.pl

PORTUGAL

Mr Rui Manuel AMARO ALVES, Director General for Spatial Planning and Urban Development, Rua Artilharia Um, 107, LISBOA
Tel.: +351 213819600 - Email: gcrisostomo@dgterritorio.pt

Mrs Rita Theriaga GONÇALVES, Conservation Landscape Architect, General Directorate of Cultural Heritage, Secretary of State of Culture, Palácio Nacional da Ajuda, 1349-021 LISBOA
Tel.: +351 91 653 6999 - Email: rgoncalves@dgpc.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Antonia DUDAU, Counselor, Ministry of Regional Development and Public Administration, 17 Apolodor St., North Side, Sector 5, 050741 BUCHAREST
Tel.: +40 (37) 211 1509 - E-mail: antonia.dudau@mdrap.ro

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mrs Lucia MAZZA, Architect, Ministry of Territory, Environment and Agriculture, Via Piana 47890 CITTÀ DI SAN MARINO
Tel.+378.0549.882107 - E-mail lucia.mazza.catasto@pa.sm
Apologised for absence / Excusée

SERBIA / SERBIE

Mrs Biljana FILIPOVIC, Senior Advisor for International Cooperation, Ministry of Environment and Spatial Planning, Department for EU Integration, International Cooperation and Project, 11070 Omladinskih brigada 1, BELGRADE
Tel: + 381 11 3131355 Fax: + 381 11 3131355 - Email: biljana.filipovic@ekoplan.gov.rs

Mrs Biljana JOVANOVIC ILIC, Head of Unit for Strategic and Planning Documents, Ministry of Agriculture and Environmental Protection, Omladinskih brigada 1, 11070 BELGRADE
Tel.: +381 11 2691673 - E-mail: biljana.j.ilic@eko.minpolj.gov.rs; biljana.j.ilic@gmail.com

SLOVENIA / SLOVENIE

Mrs Jelena HLADNIK, Secretary, Head of the implementation of the European Landscape Convention, Ministry of Agriculture and the Environment, Dunajska c. 47, Si-1000, LJUBLJANA
Tel: +386 1 478 74 81 - E-mail: jelena.hladnik@gov.si

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Ana SCHOEBEL, National Coordinator EHD/Conservation Area Instituto del Patrimonio Cultural de España, calle Greco, 4, 28040 MADRID
Tel.: +34.915504512 - E-mail: ana.schoebel@mecd.es

Mrs Eva GAMERO RUIZ, Inspector Regional Planning and Urbanism, Junta de Andalucía, Carlos Brujes, 4 p b, 3 dcha., 41013 Sevilla
Telephone: +34 670944116 – E-mail: evam.gamero@juntadeandalucia.es

Mr Francisco MOMPIELA MURUZABAL, Ministry of Agriculture, Food and Environment General Directorate of Rural Development and Forest Policy, C/Grand Via de San Francisco 4-6 Despacho 6-23, 28005 MADRID

Tel: +34 91 347 16 03 - E-mail: fmombiela@magrama.es
Apologised for absence / Excusé

Mme Maria Linarejos CRUZ-PEREZ, Technicienne en Patrimoine, Institut du patrimoine historique espagnol, Ministère de l'éducation, culture et sports, c/Greco 4, E - 28040 MADRID

Tel.: +34 91 550 44 06 - E-mail: linarejos@mecds.es

Apologised for absence / Excusée

SWEDEN / SUEDE

Mr Leif GREN, Senior Advisor, Swedish National Heritage Board, Storgatan 41, S-11218 STOCKHOLM

Tel.: +46 708843626 - E-mail: leif.gren@raa.se

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mrs Ida VANAKOVA, Department of Spatial Planning, Ministry of Transport, Construction and Regional Development, Námetstie slobody 6, 810 05 BRATISLAVA

Tel.: +421259494485 - E-mail: ida.vanakova@mindop.sk

SWITZERLAND / SUISSE

M. Carlo OSSOLA, Collaborateur scientifique, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Division écosystèmes, espèces, paysages, CH-3003 BERNE

Tel.: +41 79 693 37 94 - E-Mail: carlo.ossola@bafu.admin.ch

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Mrs Valentina CAVDAROVA, Head of Division for space planning in protected area and geo-diversity, Department of Nature, Ministry of Environment and Physical Planning, Goce Delcev bb St, 1000 SKOPJE

Tel.: + 389 2 3251 472 - E-mail: v.cavdarova@moepp.gov.mk

Apologised for absence / Excusée

TURKEY / TURQUIE

Mr Alaaddin KILINÇ, Deputy to the Permanent Representative of Turkey to the Council of Europe, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe, 23, boulevard de l'Orangerie - 67000 STRASBOURG

Tel.: +33 (0)3 88 36 50 94 – E-mail: turkdel@fr.oleane.com

Mrs Gülhan ÇETİN SÖNMEZ, Acting Head of Division General, Ministry of Forestry and Water Affairs, General Directorate of National Parks and Nature Conservation, Söğütôzû Street 14/E, TR – 06560 BEŞTEPE

Tel.: +90 312 207 58 88 - E-mail: hassasalanlar@ormansu.gov.tr

Apologised for absence / Excusée

Mrs Serap KARGIN, Landscape Architect, Ministry of Forestry and Water Affairs, General Directorate of National Parks and Nature Conservation, Söğütôzû Street 14/E, TR – 06560 BEŞTEPE

Tel.: +90 312 207 58 88 - E-mail: peyzajkoruma@ormansu.gov.tr

Apologised for absence / Excusée

UKRAINE

Mrs Olena LEGKA, Senior Officer, Ministry of Ecology and Natural Resources of Ukraine, Department of Biotic Resources and EcoNet, 35 Urytsky Street, KYIV

TEL.: +380 44 206 31 15 - E-mail: olegka@menr.gov.ua

Apologised for absence / Excusée

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Chris BLAKE, Defra - Landscape, Access, Planning and Forestry, 1/09, Temple Quay House, Bristol, BS1 6EB

Tel.: +44 0117 372 3565 - E-mail: Chris.Blake@defra.gsi.gov.uk
Apologised for absence / Excusé

SIGNATORY STATES
ETATS SIGNATAIRES

ICELAND / ISLANDE

Mrs Toroddur TORODDSSON, Specialist MKB, Miljöavdelningen Skipulagsstofnun, National Planning Agency, Laugavegur 166, 150 REYKJAVÍK
E-mail: toroddur@skipulagsstofnun.is
Apologised for absence / Excusée

MALTA / MALTE

Mr Anthony PACE, Superintendent of Cultural Heritage, Director, The Superintendence of Cultural Heritage, 173, St Christopher Street, VLT 2000 VALLETTA
Tel.: +356 23950500/79252354
E-mail: anthony.pace@gov.mt

Mr Frans MALLIA, Malta Environment and Planning Authority, St. Francis Ravelin, Floriana
P.O. Box 200, MARSA MRS1000,
Tel: + 356 2290 1614 Fax: + 356 2122 4846
E-mail: frans.mallia@pa-malta.org; enquiries@mepa.org.mt
Apologised for absence / Excusé

III – OBSERVERS
OBSERVATEURS

MEMBER STATES
ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Mrs Zhulieta HARASANI, General Director of Strategic Planning for Cultural Diversity and Heritage, Ministry of Culture, Aleksander Moisiu Street, no.76, Ish Kinostudio Shqiperia e Re, TIRANA 1001
Tel.: +355 698407008 - Email: zhulieta.harasani@kultura.gov.al

AUSTRIA / AUTRICHE

Mrs Anna STEINER, Deputy Head of Department for International Cultural Affairs, Federal Chancellery, Concordiaplatz 2, A-1010 VIENNA
Tel.: +43 1 53115-203630 - E-mail: anna.steiner@bka.gv.at

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Liina JÄNES, Adviser on cultural heritage, Minsitry of Culture, Suur-Karja 23, 15076 TALLINN
Tel.: +3725205806 - E-mail: liina.janes@kul.ee

Mrs Urve SINIJÄRV, Senior Officer, Ministry of the Environment, Narva mnt 7a, 15172 TALLINN
Tel: +372 6262 878 - E-mail: urve.sinijarv@envir.ee

GERMANY / ALLEMAGNE

Mrs Andrea Magdalena LANG, Regierungsdirektorin/Referentin Hessisches Ministerium für Wissenschaft und Kunst, Rheinstrasse 23-25, 65185 WEISBADEN
Tel: +49 611 32 3284 - E-mail: AndreaMagdalena.lang@HMWK.Hessen.de

LIECHTENSTEIN

Apologised for absence / Excusé

MONACO

Apologised for absence / Excusé

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Apologised for absence / Excusé

**OBSERVER STATES
ETATS OBSERVATEURS**

HOLY SEE / SAINT-SIEGE

M. Jean-Pierre RIBAUT, Représentant de la Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, 2, rue Le Nôtre - 67000 STRASBOURG

27 rue Rabié, PAULLAC

Tél.: 03 88 35 02 44 – E-mail: saint.siege.strg@wanadoo.fr

MEXICO / MEXIQUE

M. Diego SANDOVAL PIMENTEL, Adjoint à l'Observateur Permanent, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8, boulevard du Président Edwards - 67000 STRASBOURG

Tél.: 03 88 24 26 81 – Fax: 03 88 24 10 87 - E-mail: repmexcoe@sre.gob.mx

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

EUROPEAN UNION / L'UNION EUROPEENNE

Mrs Tanja LEIKAS-BOTTA, Deputy to the Head of Delegation, Representation, 18, Boulevard de l'Orangerie, 67000 Strasbourg

Tel.: 03 90 40 60 88 / 06 88 66 20 29 - E-mail: delegation-strasbourg-1@eeas.europa.eu;

Tanja.LEIKAS-BOTTA@eeas.europa.eu

**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

ATELIER INTERNATIONAL POUR LE PAYSAGE

Mme Christiana STORELLI, Architecte, via canonico Ghiringhelli 5, CH-6500 BELLINZONA

Tel.: +41 (0) 91 825 43 12 E-Mail: cristorelli@hotmail.com

CIVILSCAPE

Mr Gerhard ERMISCHER, Vice-President, CIVILSCAPE, Co. Archaeological Spessart-Project, Treibgasse 3, D – 63739 ASCHAFFENBURG

Tel.: + 49 (0)6021 58 40 34 1 - E-mail: gerhard.ermischer@civilscape.eu

Mrs Inge GOTZMANN, President, CIVILSCAPE, Co. Archaeological Spessart-Project, Treibgasse 3, D – 63739 ASCHAFFENBURG

Tel.: + 49 (0) 228 299 71 111 - E-mail: inge.gotzmann@civilscape.eu

Mr Dirk GOTZMANN, Director, CIVILSCAPE, Adenauerallee 68, 53113 Bonn

Telephone: +49 228 29971101 - Email: dirk.gotzmann@civilscape.eu

EUROPEAN COUNCIL FOR THE VILLAGE AND SMALL TOWN / CONSEIL EUROPEEN POUR LE VILLAGE ET LA PETITE VILLE (ECOVAST)

Mrs Valerie CARTER, Président, "Sherborne", Ingleden Park Road, TENTERDEN, Kent TN30 6NS, UK

Tel.: +44 1580 762379 - E-mail: valericarter@ecovast.org

Apologised for absence / Excusée

EUROPEAN ASSOCIATION TREES AND ROADS / ASSOCIATION EUROPEENNE ARBRES ET ROUTES

Mme Chantal PRADINES, Membre, 4 rue Morée, 88350 TRAMPOT

Tel : + 33 (0) 3 29 06 78 50 - E-mail : chantal.pradines@wanadoo.fr

EUROPEAN COUNCIL FOR RURAL LAW / COMITE EUROPEEN DE DROIT RURAL (CEDR)

Mrs Leticia BOURGES, Secretary General, 22 rue Surcouf, 75000 PARIS, France

Tel: +33 06 59 09 96 54 – E-mail: bourgesla@yahoo.fr

EUROPEAN COUNCIL OF TOWN PLANNERS (ECTP) / CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (CEU)

M. Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, Representative of the European Council of Spatial Planners (ECTP) on the Committee of Senior Officials of the CEMAT, 9 rue de Limoges, F - 78000 VERSAILLES

Tel.: +33 1 39 02 35 30, +33 6 11 74 96 20 - E-mail: boucheflorin@urban-concept.eu

EUROPEAN COUNCIL OF LANDSCAPE ARCHITECTURE SCHOOLS / CONSEIL EUROPEEN DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (ECLAS)

Mrs Sabine BOUCHE-PILLON, Official Executive Committee, Ecole National Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP), 24 rue de la Chocolaterie – CS 2902, 41000 BLOIS, Cedex, France

Tel : +33 (0) 6 81 651 1124 - E-mail : s.bouche-pillon@ensnp.fr

Mrs Ellen FETZER, Vice-president, HfWU Nürtingen-Geislingen, Schelmenwasen 4-8 D-72622 NÜRTINGEN

Tel.: +49 7022 404 179 - Email: ellen.fetzer@hfwu.de

Mme Ingrid SARLÖV-HERLIN, Professor, Department of Landscape Architecture, Planning and Transport, Faculty of Landscape Planning, Horticulture, Agriculture, P.O. Box 58, SE - 230 53 ALNARP

Tel: +46 707 194 195 - E-mail:ingrid.sarlov-herlin@slu.se

EUROPEAN FOUNDATION IL NIBBIO / FONDATION EUROPEENNE IL NIBBIO (FEIN)

Mrs Alesandra BANA, FEIN Press and Media, Via Sant Antonio 23, I – 20122 MILANO

Tel: +39 02 583 04 902 - E-mail: info@unidete.org

Apologised for absence / Excusée

Mrs Paola Olivia MAGNANI, FEIN Public and Scientific Affairs, Via Sant Antonio 23, I – 20122 MILANO

Tel: +39 02 583 04 902 - Fax: 00 39 02 583 05 005 - E-mail: fein@nibbio.org

Apologised for absence / Excusée

**INTERNATIONAL ASSOCIATION RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPPEMENT /
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT
(RED)**

M. Patrice COLLIGNON, Directeur, Association internationale Ruralité-Environnement-Développement, International Association Rurality-Environment-Development, 304 rue des Potiers, B - 6717 ATTERT, Belgique

Tel: +32 63 23 04 90 - Fax: +32 63 23 04 99 - E-mail: patrice.collignon@ruraleurope.org

**INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES / CONSEIL
INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)**

Mme Isabelle LONGUET, Directrice de la Mission Val de Loire, 11 rue du Séminaire de Conflans, 94220 CHARENTON LE PONT, France

Tel.: + 33 (0) 1 41 94 17 59 - E-mail: secretariat@icomos.org

**INTERNATIONAL FOUNDATION OF LANDSCAPE ARCHITECTURE / FONDATION
INTERNATIONALE POUR L'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (IFLA)**

Mrs Ana LUENGO, President, IFLA EUROPE, International Federation of Landscape Architects - European region, Avenue Louise, 149/24, 12^e étage, B-1050 BRUSSELS

Tel: +32 497 630 550 - E-mail : president@iflaeurope.eu

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOUSING AND PLANNING (IFHP) /
FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'HABITAT, L'URBANISME ET
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FIHUAT)**

Mme Anne-Marie CHAVANON, FIHUAT, 15 rue Falguière, 75015 PARIS

Tél. : + 33 (0)1 77 49 76 80 - E-mail: amchavanon@yahoo.fr

**LANDSCAPE OBSERVATORY OF CATALONIA / OBSERVATOIRE DU PAYSAGE DE LA
CATALOGNE**

Mr Pere SALA, Technical co-ordinator, Landscape Observatory of Catalonia, Regional or Local Authority / Autorité Régionale ou Locale, C. Hospici, 8, 17800 OLOT

Tel: +34 607614332 - E-mail: pere.sala@catpaisatge.net

**LANDSCAPE OBSERVATORY OF CANARIA ISLANDS / OBSERVATOIRE DU PAYSAGE
DES ILES CANARIES**

Mr Juan Manuel PALERM, Director, Observatorio del Paisaje de Canarias. Gobierno de Canarias, c/ 25 de Julio n°48, 38004 SANTA CRUZ DE TENERIFE. islas canarias

Tel.: +34670738222 - E-mail:jpalerm@paltab.com

**MONFERRATO CASALESE LANDSCAPE OBSERVATORY / OBVERVATOIRE DU
PAYSAGE DE MONFERRATO CASALESE**

M. Gian Paolo BARDAZZA, Secrétaire Général, Via alla Torre 27, 15020 CERRINA MONFERRATO, Italie

Tel.: +39-335-237919 - E-mail: gpbardazza@alice.it

**PIEMONTE LANDSCAPE OBSERVATORY / OBSERVATOIRE DU PAYSAGE DU
PIEMONTE**

M. Valerio Antonio DI BATTISTA, Architecte, Responsable de l'Observatoire, Via Crema 15, 20135 Milano (Italy)

E-mail: dibattista_valerio@libero.it

UNISCAPE

Mr Bas PEDROLI, Director, Viale G. Pieraccini, 15, 50139 FLORENCE

Tel.: +31 317 485 396 - E-mail: bas.pedroli@uniscape.eu

**EXPERTS OF THE COUNCIL OF EUROPE
EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Per BLOMBERG, Strategic development, Kristianstad municipality, technical department, Västra Storgatan, 29180 KRISTIANSTAD, Sweden
Tel. : +46-44132614 - E-mail: per.blomberg@kristianstad.se

Mrs Maria Del Tura BOVET, Universitat de Barcelona, Servei del Paisatge, Bailen, 124, 08009 BARCELONA, Spain
Tel.: +34687753922 - E-mail mtbovet001@cofb.net

Mrs Maria José FESTAS, Expert, Former Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention and of the Committee of Senior Officials of the CEMAT, Rua Artilharia Um, 107, 1099-052, LISBOA, Portugal
Tel: +351 21 782 50 11 - E-mail: mjfestas@gmail.com

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite au Centre national de recherche scientifique (CNRS), France et Expert du Conseil de l'Europe, 5, rue Léon Delhomme 75015 PARIS, France
Tel. : +33 (0)1 56 23 01 97 - E-mail : yves.luginbuhl@univ-paris1.fr

Mrs Zsófia PÉCSI, Officer, National Agricultural Advisory, Educational and Rural Development Institute, Szövetség utca 10-12. III./8., 1074 BUDAPEST, Hungary
Tel.: +36203756893 - E-mail: peccsizs@nakvi.hu

Mrs Rosalina PENA, Universitat de Barcelona, Servei de Paisatge, Marà Cubí, 1, 08006 BARCELONA, Spain
Tel. : +34 618096717 – E-mail : rpena1@xtec.cat

Mr Jordi RIBAS, Universitat de Barcelona, Servei del Paisatge, Bailen, 124, 08009 BARCELONA, Spain
Tel.: +34669679869 - E-mail jordi.ribas@fje.edu

Mr Joaquin ROMANO, University of Valladolid, Faculty of economy, Avd. Valle de Esgueva 6, E 47011 VALLADOLID, Spain
E-mail : romano@eco.uva.es

Mrs Elena SADOVNIKOVA, International Expert, Zorge Str. 2, Appt 44, RU - 123 308 MOSCOW, Russian Federation
Tel. +7963 605 4446 - E-mail: e.sadovnikova@list.ru

Mr Jean-François SEGUIN, Former Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention 2009-2011 and of the Jury of the European Landscape Convention, 10 rue de l'Évangile, 75018 PARIS, France
Tel : + 33 (0)6 24 94 28 28 - E-mail : chanjefseg@orange.fr

M. Felice SPINGOLA, Président du Comité scientifique, Centro Studi PAN, Via Moscatello 17, 87020 VERBICARO, Italie
Tel.: +39 3666873615 - E-mail : felice.spingola@gmail.com

M. Jean-Philippe STREBLER, 19 rue aux trois alouettes, F-67500 HAGUENAU
Tel.: +33 (0)6 88 20 30 32 - E-mail: jean-philippe.strebler@laposte.net

PHOTOGRAPHER / PHOTOGRAPHE

M. Xavier MAESTRALI, Artiste indépendant, responsable de projets internationaux, 28, avenue Edison, 75013 PARIS, France
Tel. +33 (0) 6 14 51 21 98 - E-mail: xavier.maestrali@libero.it; saverio.maestrali@virgilio.it

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

COMMITTEE OF MINISTERS / COMITE DES MINISTRES

M. Dirk VAN EECKHOUT, Président des Délégués des Ministres, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Belgique auprès du Conseil de l'Europe, 41, allée de la Robertsau - 67000 STRASBOURG
Tél.: 03 88 76 61 00 – Fax: 03 88 36 32 71 - E-mail: StrasbourgPR@diplobel.fed.be

M. Mattias CREFFIER, Adjoint au Représentant Permanent, 41, allée de la Robertsau - 67000 STRASBOURG
Tél.: 03 88 76 61 00 – Fax: 03 88 36 32 71 - - E-mail: mattias.creffier@diplobel.fed.be

Mme An GHYS, Adjointe au Représentant Permanent, 41, allée de la Robertsau - 67000 STRASBOURG
Tél.: 03 88 76 61 00 – Fax: 03 88 36 32 71 - - E-mail: an.ghys@diplobel.fed.be
Apologised for absence / Excusée

STEERING COMMITTEE FOR CULTURE, HERITAGE AND LANDSCAPE / COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

M. Bruno FAVEL, Président, Ministère de la Culture et de la Communication, 6 rue des Pyramides, 75001 PARIS, France
Tel. : +33 (0)1 40 15 33 11 - E-mail : bruno.favel@culture.gouv.fr
Apologised for absence / Excusé

STEERING COMMITTEE FOR EDUCATIONAL POLICY AND PRACTICE / COMITE DIRECTEUR POUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES EDUCATIVES (CDPPE)

M. Stefan DELPLACE, Membre du Bureau du Comité, Vaderlandstraat 4, B-9000 GENT, Belgique
E-mail : stefan.delplace@eurashe.eu

CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OINGs DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission de la démocratie, de la cohésion sociale et des enjeux mondiaux – du Conseil de l'Europe, 15 rue Falguière, 75015 PARIS, France
Tél. : + 33 (0)1 77 49 76 80 - E-mail: amchavanon@yahoo.fr

M. Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, Representative of the European Council of Spatial Planners (ECTP) on the Committee of Senior Officials of the CEMAT, 9 rue de Limoges, F - 78000 VERSAILLES, France
Tel.: +33 1 39 02 35 30, +33 6 11 74 96 20 - E-mail: boucheflorin@urban-concept.eu

Mr Gerhard ERMISCHER, Secretary General, CIVILSCAPE, Co. Archaeological Spessart-Project, Treibgasse 3, D – 63739 ASCHAFFENBURG, Germany
Tel.: + 49 (0) 6021 58 40 34 1 - E-mail: gerhard.ermischer@civilscape.eu

Mrs Inge GOTZMANN, President, CIVILSCAPE, Co. Archaeological Spessart-Project, Treibgasse 3, D – 63739 ASCHAFFENBURG, Germany
Tel.: + 49 (0) 228 299 71 111 - E-mail: inge.gotzmann@civilscape.eu

GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Private Office / Cabinet

Mrs Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Deputy Secretary General of the Council of Europe /
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel.: +33 (0) 3 88 41 21 72 - E-mail: gabriella.battaini-dragoni@coe.int

Secretariat of the Committee of Ministers / Secrétariat du Comité des Ministres

Mme Francine ARNOLD-PAULI, Secrétariat du Comité des Ministres, Conseil de l'Europe, F-67075
STRASBOURG CEDEX
Tel. : +33 (0)3 88 41 32 79 - E-mail : francine.arnold-pauli@coe.int
Apologised for absence / Excusée

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mrs Aiste RAMANAUSKAITE, Secretary of the Committee on Social Affairs, Health and
Sustainable Development, Secrétaire de la Commission, Commission des questions sociales, de la
santé et du développement durable
Tel: +33 (0)3 88 41 25 18 - E-mail : aiste.ramanauskaite@coe.int

**Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe /
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

Apologised for absence / Excusé

**Secretariat of the Partial Agreement Council of Europe of the Bank / Secrétariat de l'Accord
Partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)**

Mme Giusi PAJARDI, Chef de l'Accord Partiel de la CEB, Conseil de l'Europe, F-67075
STRASBOURG CEDEX
Tel. : +33 (0)3 88 41 32 79 - E-mail : giusi.pajardi@coe.int
Apologised for absence / Excusée

**Directorate of Legal Advice and Public International Law / Direction du Conseil juridique et du
droit international public**

Mme Ana Isabel GOMEZ HEREDERO, Unité du Bureau des Traités, F – 67075 STRASBOURG
CEDEX
Tel.+33 (0) 3 88 41 21 94 E-mail: Ana.gomez@coe.int

DGII - Democracy / DG II – Démocratie

Mrs Snezana SAMARDZIC-MARKOVIC, Director General, Conseil de l'Europe, F-67075
STRASBOURG CEDEX
Tel.+33 (0) 3 88 41 21 72 - E-mail: snezana.markovic@coe.int

Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance Démocratique

Mme Claudia LUCIANI, Directeur, F-67075 STRASBOURG-CEDEX
Tel. +33 (0) 3 88 41 22 52 - E-mail: claudia.luciani@coe.int

M. Alfonso ZARDI, Chef du Service des Institutions et de la Gouvernance Démocratiques, Conseil de
l'Europe, F 67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 39 06 - E-mail: alfonso.zardi@coe.int

Apologised for absence / Excusé

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Executive Secretary of the European Landscape Convention and
Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape (CDCPP), Council of Europe, F -
67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 23 98 - E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Pascale DORE, Assistante administrative, Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: +33 (0)3 90 21 46 83 - E-mail: pascale.dore@coe.int

Mr Barry HYNES, European Landscape Convention, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: +33 (0)3 90 21 46 83 - E-mail: barry.hynes@coe.int

INTERPRETERS
INTERPRETES

M. Michael HILL

M. Rémy JAIN

Mme Nadine KIEFFER

* * *

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR

Présentation

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération européenne. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, 38 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.

La Convention apporte une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société. En développant une nouvelle culture du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à promouvoir la qualité de vie des populations.

La Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a pour objet de présenter aux Etats membres du Conseil de l'Europe l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre.

La Conférence constitue le moyen permettant au Conseil de l'Europe d'assurer, conformément à l'article 10 de la Convention, le suivi de celle-ci. Le comité d'experts compétent mentionné à l'article 10 est, conformément à la décision du Comité des Ministres, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP). Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite Rapport au Comité des Ministres.

* * *

<http://www.coe.int/Conventioneuropeennedupaysage>
<http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention>

MERCREDI 18 MARS 2015

- 9.00-17.30 Visite d'étude du Parc des Vosges du Nord, organisée avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de la France
- 8.30-9.00 *Rendez-vous devant le bâtiment principal du Conseil de l'Europe (Palais de l'Europe - Avenue de l'Europe, près des drapeaux)*
- 9.00 Départ
- Programme de la Visite d'études [*Document : CEP-CDCPP (2015) 32*]
 [*Presentation: Alain Roussel and Ingrid Collet*]/[*Presentation: Thibault Valois and Anne-Marie Herbourg*]/[*Presentation: Rita Jacob and Pascal Desmoulin*]

* * *

JEUDI 19 MARS 2015**Session I – Ouverture de la Conférence**9.00-9.30 *Accueil des participants*

9.30-10.45

Ouverture

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

Allocutions d'ouverture

M. Dirk VAN EECKHOUT, Président des Délégués des Ministres, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Belgique auprès du Conseil de l'Europe, au nom de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Mme Snezana SAMARZIC-MARKOVIC, Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe

M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur de la culture, le patrimoine culturel et le paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

10.45-11.00

1. Adoption de l'ordre du jour

[*Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 1 – Projet d'ordre du jour*]

[*Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 1Bis – Projet d'ordre du jour annoté*]

11.00-11.30 *Pause*

* * *

11.30-13.00

Session II – Présentations générales des travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

2. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 2-A - Présentation PowerPoint]

Information sur le Prix Paysage et Démocratie remis au Conseil de l'Europe par la Fédération internationale des architectes du paysage - IFLA Europe

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 2-B]

3. Présentation des actions menées par les Parties à la Convention européenne du paysage aux niveaux national, régional et local, et communications des représentants d'Etats non Parties à la Convention

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 3]

Présentations PowerPoint : Arménie- Azerbaïdjan- Espagne- Finlande- Irlande- Lituanie- République de Moldova- Monténégro- Norvège- Pologne- Serbie- Suède

Communications des représentants des Etats Parties à la Convention

Communications des représentants d'Etats non Parties à la Convention

* * *

Les délégations sont invitées à remettre au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs propositions en vue de la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence avant 16h00.

* * *

13.00-14.30 *Déjeuner*

14.30-16.00

Session III – Reconnaissance juridique du paysage

4. Textes de ratification de la Convention européenne du paysage

[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 4]

5. Le paysage dans les langues et législations des Etats Parties à la Convention européenne du paysage

[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 5]

6. **Présentation du Rapport « *Lexique du paysage : richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe* »**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 6 - Présentation](#)]

Session IV – Politiques du paysage : définition et mise en œuvre

A) *Formulation et mise en œuvre des politiques du paysage en vue de sa protection, gestion et aménagement*

7. **Formulation des principes généraux, des stratégies et des orientations : préparation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Erevan, Arménie, octobre 2016**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 7](#)]
8. **Mise en œuvre des politiques du paysage : mise en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 8](#)]

B) *Connaissance du paysage : identification et qualification*

9. **Résultats de la 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie* », Monténégro, 2-3 octobre 2013**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 9](#)]
10. **Rôle des observatoires, centres et instituts du paysage**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 10 - Présentation](#)]

16.00-16.30 *Pause*

* * *

Annonce des candidatures à la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence, reçues par le Secrétariat.

* * *

16.30-18.00

C) *Paysage et démocratie : participation et consultation*

11. **Mise en place des procédures de participation du public et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 11 - Lifescape PowerPoint](#)]

12. Consultation du public pour la formulation des objectifs de qualité paysagère
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 12](#)]

13. Présentation du Rapport « Paysage et démocratie : perspectives »
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 13 - Présentation](#)]

D) Culture du paysage : éducation, formation, sensibilisation

14. Education
[Education primaire - Document pour action: [CEP-CDCPP \(2015\) 14-A - Présentation](#)]
[Education supérieure-Documents pour action: [CEP-CDCPP \(2015\) 14-B- Présentation](#)]

15. Formation
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 15 - Présentation](#)]

16. Sensibilisation
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 16](#)]

* * *

17. Contributions des organisations non gouvernementales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 17 - Présentation](#)]

* * *

Exposition de photographies artistiques sur le paysage
[Document [CEP-CDCPP \(2015\) 33](#)]

Exposition photographique, « Les lieux de notre histoire » de MAESTRALI, Scénographe, peintre, photographe

*« L'Aura de l'œuvre d'Art lui vient d'un temps où le rapport au Lieu était d'essence sacrée.
Le temps des abysses, des grottes et de l'eau lustrale n'est plus, même si son souvenir nous hante.
Nous sommes désormais dans l'interconnexion, le flux, la communication, ce dont le Paysage
d'aujourd'hui témoigne.
Comment rétablir le lien d'une possible Communion ? Comment favoriser l'émergence d'une Beauté
d'Usage ?
Ce parcours photographique au Quotidien tente d'y répondre par le temps passé à relever les signes,
par l'intégration et la stratification d'images que le Temps dépose et sédimente. »*

***18.00-19.30 Réception officielle au Foyer du Comité des Ministres du Palais de l'Europe
offerte par la Présidence belge du Comité des Ministres***

* * *

VENDREDI 20 MARS 2015

9.00-10.30

Session V – Dimension paysagère des politiques ayant un effet direct ou indirect sur le paysage

A) *Paysage et économie*

- 18. Résultats de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 18-A](#)]
[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 18-B](#)]
- 19. Présentation du Rapport sur « *Paysage et économie* »**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 19 - Présentation](#)]

B) *Interrelations entre paysage, aménagement du territoire, droits de l'homme et démocratie*

- 20. Prise en compte des interrelations entre le paysage, l'aménagement du territoire, les droits de l'homme et la démocratie**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 20 - Présentation](#)]

C) *Paysage et publicité*

- 21. Présentation du Rapport « *Paysage et publicité* »**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 21 - Présentation](#)]

10.30-11.00 *Pause*

11.00-12.30

Session VI – Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- 22. Présentation de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**
[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 22]
- 23. Résultats de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2012-2013 », Wrocław, Pologne, 10-12 juin 2014**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 23-A]
[Document pour information : CEP-CDCPP (2015) 23-B]
- 24. Présentation de la 4^e Session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 24]

Session VII – Paysages transfrontaliers

- 25. Préparation de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015 et texte sur la coopération transfrontalière**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 25]
- 26. Projet de texte sur la coopération avec des Etats non européens**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 26]

Session VIII – Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention

- 27. Echange d'informations sur les questions visées par la Convention : le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage - ELC L6**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 27]
- 28. Assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences, et de travaux de recherche en matière de paysage : Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Forums de discussion**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2015) 28]

* * *

12.30-14.00 Déjeuner

14.00-17.30

Session IX – Dimension paysagère des politiques et programmes internationaux

29. **Mise à jour du Rapport « *Selected EU funding opportunities to support the implementation of the European Landscape Convention* »** (en anglais seulement)
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 29](#)]
30. **Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement**
 [Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 30](#)]

Session X – Travaux de mise en œuvre 2015-2017

31. **Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2015-2017**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2015\) 31](#)]
32. **Elections du/de la futur(e) Président(e) et du/de la futur(e) Vice-Président(e) de la Conférence**
33. **Divers**

Clôture de la Conférence

34. **Conclusions**
 par Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe
 M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur pour la culture, le patrimoine culturel et le paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

* * *

ANNEXE 3

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

- 3.1 *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*
 - 3.2 *M. Dirk VAN EECKHOUT, Président des Délégués des Ministres, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Belgique auprès du Conseil de l'Europe, au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*
 - 3.3 *Mme Snezana SAMARZIC-MARKOVIC, Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe*
 - 3.4 *M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, représenté par Mme Maria José FESTAS, ancienne Membre du Bureau du CDCPP et ancienne Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*
 - 3.5 *Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*
-

3.1. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Mme Liv Kirstine MORTENSEN

Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Ladies and Gentlemen,

Dear colleagues and friends

Welcome to the 8th Council of Europe Conference on the European Landscape Convention here in Strasbourg.

The European Landscape Convention is very innovative as it concerns landscape as living environment of individuals and societies, considering the four pillars of sustainable development; environment, social, culture and economy.

At the Conference in March 2013 we became aware that the work of the Landscape Convention was threatened by the reorganisation and austerity measures that were necessary within the Council of Europe's work. The Parties decided to endorse the Joint Statement on "The Council of Europe activities within Landscape and Spatial planning." and underlined the importance of Council of Europe Conferences on the European Landscape Convention as a forum for dialogue and co-operation based on the Working programme of the Convention.

The Committee of Ministers of the Council of Europe took note of this and included in the terms of reference of the Steering committee for Culture, Heritage and Landscape; the biennial Conferences, and that the Council of Europe Workshops on the implementation of the European Landscape Convention should be organised once a year.

The Committee of Ministers also decided that the Information System of the European Landscape Convention - ELC L6 should continue to be set up and developed in order to allow for an active follow-up of the Convention and of the Members States landscape's policies, to encourage the exchange of information between the parties and to promote the value of landscape for Europeans. We will receive a report on this in the Conference.

I would like to warmly thank the Secretariat General of the Council of Europe Directorate of Democratic Governance for their support and that they have been willing to allocate the necessary resources for the work related to the European Landscape Convention the past two years, so we have been able to maintain a high level of activity. It is not to be taken for granted that we shall be given such good service when the Secretariat every day must prioritize hard what to use resources on.

We must therefore all continue to emphasize the importance of the European Landscape Convention and the Secretariat's work.

This 8th Conference has an agenda filled with very important issues. I would like to compliment the Council of Europe on all its work and the publications it has produced.

And I want to thank the highly skilled experts who have contributed to these high quality papers to be considered by the Parties.

I would also like to thank the Ministry of Ecology, Sustainable development and Energy of France for the wonderful and very interesting Study visit of the Northern Vosges Regional Park which we were attending yesterday.

When it comes to all the issues we shall consider there have been done so much excellent work the past two years. We have with this 8th Conference the opportunity to move our work a major step in the right direction. I especially want to direct your attention to the documents under Session IV c) Landscape and democracy: participation and consultation. These are very important contributions to the further implementation of the European Landscape Convention as Democracy is a keyword in ELC work since several years.

I would also request that the Parties carefully examine the draft document 20 “Considering interrelations between landscape, spatial planning, human rights and democracy”.

It gives the Conference an opportunity to say something about the important role the European Landscape Convention has within the Council of Europe’s core areas and how it reflects the three main pillars of the Council of Europe: human rights, rule of law and democracy.

The draft document serves as the initial step in the process. It is open for amendments and improvements. I would therefore ask the Parties to consider the text as it is prepared by some of our experienced experts, and prepare what you might have of proposals for amendments and improvements as soon as possible. So that as much as possible of it can be given in writing to the Secretariat or me before we start up tomorrow morning. We have as you can see from the agenda many important issues and very little time to each of them.

I would conclude by warmly thanking the Belgian Chairmanship of the Committee of Ministers for giving this occasion and supporting the work developed for the implementation of the European Landscape Convention. And I want to thank the Directorate of Democratic Governance of the Council of Europe sincerely for organising this conference here in Strasbourg, particularly the Director General of Democracy Mrs Snezana SAMARZIC-MARKOVIC, and the Executive Secretary of the European Landscape Convention, Mrs Maguelonne DÉJEANT-PONS, as well as all their colleagues and assistants, and I wish all the participants rewarding discussions and positive results.

3.2. ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Dirk VAN EECKHOUT

*Président des Délégués des Ministres
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Belgique auprès du Conseil de l'Europe
au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Madame la Présidente,

Madame la Directrice générale,

Monsieur le Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage,

Mesdames et Messieurs,

Je suis, au nom de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, particulièrement heureux d'introduire cette 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

La Belgique a signé la Convention en 2000 et l'a ratifiée en 2004 après avoir rencontré l'adhésion des différents acteurs en charge des politiques du paysage. Nous sommes particulièrement heureux que les travaux menés en Belgique afin de mettre en œuvre la Convention – dans les Régions de Flandres, de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, suscitent intérêt et enthousiasme, et qu'ils conduisent à une mise en œuvre opérationnelle de ses dispositions sur nos territoires, avec le soutien des populations qui y vivent. La Belgique participe de façon constante aux ateliers du paysage et à la Conférence ainsi qu'à divers groupes de travail et de réflexion pour la mise en œuvre de la Convention.

Les Parties à la Convention ont exprimé le souhait de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les enjeux complexes et multiples auxquels nos sociétés sont confrontées.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a manifesté son soutien à la Convention et à sa mise en œuvre : il l'a tout d'abord adoptée à Strasbourg en juillet 2000 avant qu'elle ne soit ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence, puis a adopté quatre autres textes fondamentaux destinés à sa mise en œuvre :

- la Recommandation sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage,
- la Résolution sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe,
- la Recommandation sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, et
- la Recommandation sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation.

On ne peut que se réjouir des progrès réalisés afin de définir et mettre en œuvre les politiques du paysage telles qu'énoncées par la Convention au moyen du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et remercier les Etats et les Régions pilotes – la Wallonie et la Catalogne –, qui ont établi le questionnaire.

Il convient par ailleurs de souligner l'importance des projets de grande qualité rassemblés dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

L'espace paneuropéen du Conseil de l'Europe représente un cadre de coopération unique dans lequel nos gouvernements doivent pouvoir trouver ensemble des réponses adéquates aux principaux défis qui se présentent, ceci pour le bien de leurs populations. Le changement climatique, le vieillissement de la

population, la polarisation sociale, et les difficultés économiques notamment, appellent des réponses appropriées en termes de politiques. En s'appuyant sur la connaissance des valeurs des territoires résultant, tant de la nature que de l'œuvre de l'homme, les politiques du paysage en apportent certaines.

Fondée sur la reconnaissance de la qualité et diversité des paysages, l'approche paysagère est riche d'enseignements. Il s'agit de considérer la nécessaire part d'humanité des politiques qui façonnent l'espace où nous vivons. Il s'agit de considérer le paysage comme un livre ouvert, une encyclopédie qui nous permet de connaître et de comprendre l'histoire de la Terre et des hommes.

Il s'agit, enfin, de promouvoir un vivre ensemble dans des paysages non pas subis mais voulus et de dessiner le futur avec intelligence et vision.

Je vous donne rendez-vous du 22 au 24 avril 2015 à Namur à l'occasion de la 6^e Conférence des Ministres en charge du Patrimoine. Cette Conférence, organisée dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, démontre l'intérêt que la Belgique porte aux activités du Conseil de l'Europe en général et aux activités du Comité-directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage en particulier.

3.3. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Mme Snezana SAMARZIC-MARKOVIC

Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe

Monsieur l'Ambassadeur,

Madame la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,

Monsieur le Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP),

Madame la Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans ce Palais de l'Europe à l'occasion de cette 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

I should like to extend particular thanks to the Ambassador for including the conference in the events of the Belgian Chairmanship of the Committee of Ministers. His presence provides major support for the Council of Europe's efforts to take account of the environment Europeans live in, which also has symbolic value. We welcome the constant attention which the Committee of Ministers pays to the activities of the European Landscape Convention.

I would also congratulate him on the outstanding work done in Belgium – in the Walloon Region, Flanders Region and Brussels-Capital Region – to implement the European Landscape Convention.

The landscape policies developed over the years are now bearing fruit and are changing the ways people think and act.

Why does our organisation care about the landscape?

- Because the Council of Europe is *the* organisation for human rights, democracy and the rule of law;
- Because the Council of Europe is an organisation of shared values that advocates a social model involving “living together”, which is seen not in abstract terms but in relation to the areas where people actually live;
- Because the Council of Europe has the ambition to look ahead and design policies capable of meeting the needs of present and future generations. The integrated preservation and promotion of the natural and cultural heritage and the landscape are key factors to ensure the sustainable development of our civilisations.

Fostering democratic values is an imperative for the Council of Europe, and culture in all its forms – from creativity to landscapes and from heritage to habitats – is a key to encourage ownership, participation and commitment by citizens to the fundamental values of the CoE. The activities in the areas of Landscape are a very valid example of how to do this.

The approach of the European Landscape Convention

The European Landscape Convention seeks not only to maintain the quality of areas of outstanding beauty but also to boost the quality of everyday areas and restore degraded areas. This approach seems vital, as it makes it possible to identify and tackle problems of territorial segregation, which cause malaise and conflicts. Qualitative landscape management fosters the attractiveness of individual areas under all aspects: health, social relations, culture and also to a potentially more solid economic environment. This approach is in my opinion fully consistent with the priorities that UN is setting in its ambitious agenda “The road to dignity by 2030: ending poverty, transforming all lives and protecting the planet”, which includes amongst its goals to “*Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable*” and to “*Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss*”.

Landscape and democracy

The Parties to the European Landscape Convention are called upon “to establish procedures for the participation of the general public, local and regional authorities, and other parties with an interest in the definition and implementation of landscape policies”. The Convention demands a responsible and forward-looking attitude on the part of all stakeholders whose decisions affect landscape quality, so it has consequences in many fields of policy and action, public and private alike. In this connection, I wish for instance to warmly congratulate the national associations of landscape architects for the truly public service work they do.

The Council of Europe has created a unique and innovative *body of law* at international level by putting forward the principles of a new approach to territories which seeks to build on and reveal the natural and cultural riches of individual regions. This collective approach requires appropriate co-operation between all the administrations involved. At national and regional level, this demands horizontal co-operation between administrative departments, vertical co-operation between levels of authority, active public involvement and thorough knowledge of territories and their resources on the part of professionals. Making this a reality means implementing not only a convention but the whole set of values and principles of democracy that our Organisation seeks to promote and defend.

Conclusions

Governments wishing to implement the principles of good governance need to incorporate the landscape dimension in their national and international policies. Beyond the paramount requirements of fundamental freedoms and the appropriate functioning of democratic institutions, such an approach helps promoting stability and inclusiveness in our societies, by striving to find more effective responses to the needs of the qualitative management of people’s living environments. We see clearly how the lack of prospects in some areas can be a conducive factor to the emergence of extremism and radicalisation. In this respect, we hope in the forthcoming years to further pursue field action, pilot projects and technical assistance to member States to support the implementation of the convention, assess and address emerging needs.

The projects which will be presented to you foster policies of good neighbourliness, and at the same time help sharing the values promoted by the Council of Europe.

Before concluding, let me extend my grateful thanks to Ms Liv Kirstine MORTENSEN, President of the Conference, for the great support she provides for the activities, to Mr Bruno FAVEL, Chair of the Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape, for the very close attention he pays to the three areas covered by the committee, to Ms Anne-Marie CHAVANON, Chair of the Democracy, Social Cohesion and Global Challenges Committee of the Conference of INGOs of the Council of Europe, and to all the non-governmental organisations which play an active part in promoting the

Convention. And I also thank the government representatives here today for the great work done at both national and regional level to help implementing the Convention.

I greatly appreciate the efforts of you all and I am looking forward to hearing about your reflections and deliberations.

3.4. ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Bruno FAVEL

*Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)
du Conseil de l'Europe, représenté par*

*Mme Maria José FESTAS
ancienne Membre du Bureau du CDCPP et ancienne Présidente de la Conférence du Conseil de
l'Europe sur la Convention européenne du paysage*

Monsieur l'Ambassadeur,

Madame la Directrice Générale,

Madame la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,

Madame la Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Président du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour la culture, le patrimoine et le paysage, je me réjouis d'introduire cette 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence en l'an 2000. Nous sommes en 2015 et la Convention nous apparaît telle une belle adolescente.

Ayant suivi les travaux menés tout au long de ces années en tant que représentant du Ministère de la Culture au sein des Comités directeurs en charge de la culture, du patrimoine et du paysage, je mesure le chemin parcouru et les progrès réalisés.

La question du paysage est complexe car elle s'inscrit dans la vie et il est impossible de « capturer » la vie et de la figer. Les politiques développées en faveur du paysage n'ont ainsi pas pour objet de stopper les évolutions de nos sociétés mais d'accompagner les transformations que nos territoires subissent afin de guider les comportements dans un sens favorable à une prise en compte des richesses et des valeurs naturelles, sociales et culturelles des territoires.

La Convention est un texte éminemment novateur en ce qu'elle propose une nouvelle éthique de la responsabilité. Elle considère que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage impliquent « des droits et des responsabilités pour chacun ».

Les 38 Parties à la Convention s'engagent à reconnaître juridiquement le paysage en tant que « composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ». Dans l'expression « cadre de vie », se trouve le mot « vie » : il est en effet question de la vie des êtres humains et de la vie des espèces, tant animales que végétales. Perçu par l'ensemble de nos sens et par notre esprit, le paysage doit être lu, écouté, goûté, senti et ressenti. Il inspire tant nos modes de vie que nos créations.

La Convention propose dès lors un projet de société et invite à la réflexion et à l'action. Elle conduit à définir et à élaborer des instruments juridiques ou politiques, non pas de manière abstraite, mais en adéquation avec les nécessités des territoires et l'esprit des lieux.

La Convention est un texte innovant qui appréhende l'espace dans sa globalité en se fondant sur une démarche de qualité, tout à la fois environnementale, culturelle, sociale et économique. Son préambule se réfère aux autres conventions du Conseil de l'Europe concernant le patrimoine naturel et culturel. Elle les complète cependant en se souciant du cadre de vie dans son ensemble.

Nous apprécions le double travail entrepris par le Conseil de l'Europe afin de mettre en place d'une part le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – ELC L6, qui permettra de présenter les politiques du paysage développées au sein des Etats Parties à la Convention, tant au niveau national que régional, et afin de rassembler d'autre part des expériences exemplaires en faveur de la mise en œuvre de la Convention, dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Loin d'être repliés sur eux-mêmes, les Etats membres du Conseil de l'Europe coopèrent par-delà leurs frontières. Il semblerait ainsi approprié que la Convention européenne du paysage puisse être ouverte à l'adhésion d'Etats non européens, ainsi que cela est d'ores et déjà le cas des autres Conventions du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine naturel et culturel – Conventions de Berne, de Grenade, de La Valette et de Faro. Il nous appartient en effet collectivement, de veiller avec attention à la qualité des paysages, pour le bien des générations tant présentes que futures.

Je souhaite que nos deux journées de travail soient favorables. Les résultats de ces travaux seront ainsi présentés à la 4^e Session plénière du CDCPP qui se réunira au Conseil de l'Europe du 1^{er} au 3 juin 2015, et le CDCPP les transmettra à son tour au Comité des Ministres.

3.5. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Mme Anne-Marie CHAVANON

*Présidente de la Commission Démocratie, Cohésion sociale et Enjeux mondiaux
de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Monsieur le Président du Comité des Ministres,

Madame la Directrice Générale,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers collègues et cher Amis,

Dans le discours qu'elle vient de prononcer au nom de Monsieur Bruno FAVEL, Madame Marie José FESTAS a mis en consonance « paysage » et « cadre de vie ». Elle l'a fait en mettant l'accent sur le mot « vie ».

Aujourd'hui, l'actualité nous rend particulièrement sensibles à ce message.

Après la Belgique, après la France et le Danemark, après les pays d'Afrique et du Moyen Orient frappés au quotidien, la « vie » vient d'être volée au Maghreb où la Tunisie vient d'être, à son tour, frappée par l'utilisation de la terre.

Nous sommes abasourdis et, pour donner un sens à ces événements absurdes, nous déclinons, jour après jour, des appartenances solidaires : Je suis français, je suis danois, je suis tunisien, je suis journaliste, je suis policier, je suis juif, je suis chrétien, je suis musulman... Et aujourd'hui, quoi ? Je suis touriste ? Une amie tunisienne m'a envoyé ce matin un appel à dire « Je suis le Bardo »...

Tout ceci au nom de qui et pour quoi ?

Ces crimes soudent les populations dans un élan de solidarité. Mais ils les divisent aussi. On le voit notamment sur les réseaux sociaux où se distille la méfiance, chacun opposant à l'autre son histoire, chacun alléguant les blessures du passé ou encore le nombre, hélas croissant, de ses victimes.

Notre société fondée sur les droits de l'Homme, sur la démocratie et l'état de droit sera en danger si nous laissons croire que l'autre y est un danger à cause de sa différence.

Les ténors des campagnes électorales, et nous en avons une en ce moment en France, nous disent parfois, pour garder ou élargir leur espace, que nos valeurs ne sont pas les mêmes, que nous sommes fondamentalement différents, qu'il ne faut pas croire aux démonstrations de fraternité, que nous avons marché côte à côte dans de grands rassemblements unitaires sous la seule emprise de l'émotion. Des analystes et des sceptiques nous disent de garder la tête froide – vous l'avez entendu comme moi – au regard de cet élan de fraternité, que c'était une sorte d'exorcisme de la douleur et de la peur.

Alors, c'est peut-être vrai, s'il n'y a pas de socle de valeurs communes. Si je ne sais plus qui je suis et si je ne sais pas qui est l'autre, si la méfiance prévaut, comment pouvons-nous entrer en relation ?

Alors, je crois aussi que le défi de nos sociétés, aujourd'hui, c'est de se ré-identifier, de se ré-enraciner si l'on veut pouvoir s'allier durablement. Si l'on veut pouvoir échanger dans une altérité féconde, et si l'on veut pouvoir co-crée ensemble.

Et, vous devinez où je veux en venir... Je veux en venir au paysage, à la Convention européenne du paysage, à ce texte fondateur qui peut faire de nous des bâtisseurs d'espoir.

Le paysage, outil de médiation

Le paysage tel que défini par la Convention permet, en effet, et nous le savons tous, de rendre aux habitants leur identité, leur dignité humaine profonde, car l'humain y occupe une place centrale. En raison des valeurs particulières du conseil de l'Europe que vous avez invoquées, Madame la Directrice générale.

Ce paysage-là offre une place où nul n'est stigmatisé. Pas plus le territoire que l'être humain qui l'occupe. Je ne suis pas réduit(e) à mon quartier sensible, je ne suis pas réduit(e) à mon pays d'origine, je ne suis pas réduit(e) à mon ethnie, à mon chômage, à mon appartenance convictionnelle ou religieuse, je suis co-habitant(e) et je suis co-créateur, co-créatrice.

Cette Convention, nous le savons tous, est un réel outil de médiation. C'est un réel outil de développement humain. Et, Madame la Directrice générale en charge de la Démocratie, c'est un réel outil de démocratie « ouverte ».

C'est la raison pour laquelle notre commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux y est tellement attachée. C'est la raison pour laquelle plusieurs de nos ONG, dont les plus engagées, présentes dans cette salle, en sont – je crois pouvoir le dire – les porte-drapeaux.

Le paysage outil de partage des territoires

Le paysage est un outil de médiation. C'est un outil de rencontre et de partage des territoires, un partage apaisé car la convention européenne du paysage n'a pas, dans sa grille d'évaluation, la course à l'efficacité et à la performance comme absolu, comme seul critère de réussite. Le choix des finalistes au Prix européen du Paysage – et je dirai même des candidatures – en est l'éloquent témoignage.

Notre Commission a voulu inviter l'un d'eux, l'ONG LIBERA, noms et chiffres contre les Mafias dont l'action courageuse au service de la démocratie, de l'insertion professionnelle et du développement d'un territoire a reçu une mention spéciale du Comité des Ministres. En la présentant, Gerhard ERMISCHER estimait, à son tour, que le projet de LIBERA est « une illustration parfaite de l'approche paysagère promue par la convention européenne du paysage dans laquelle se conjuguent droits de l'Homme, démocratie, cohésion sociale et développement territorial durable ».

L'action de LIBERA, l'action sur le paysage en général, cette action que vous soutenez, chacun de vous, dans vos pays, c'est l'aspect territorial de la démocratie, là où les gens ont besoin d'être « empowered », c'est-à-dire rendus autonomes, responsabilisés, pour prendre leur « vie » en mains, pour décider du développement de leurs paysages, de leur cadre de vie.

C'est la raison pour laquelle notre Commission vient d'intituler son groupe d'expert sur le Paysage, piloté par Gerhard ERMISCHER : « Cohésion sociale et territoires partagés ». Ce partage du territoire a pour nous une valeur très forte en ce moment.

Conclusion

Je dirai enfin que j'aurais aimé parler du climat, de la COP 21 qui se tiendra à Paris dans quelques mois, du rôle intrinsèque du paysage dans la lutte contre le changement climatique.

L'actualité m'a conduit à agir autrement.

Oui, la Convention européenne du paysage peut faire de nous des bâtisseurs d'espoir ! C'est bien le cas des manuels et des textes qui vont nous être présentés au cours de cette conférence. Ils sont remarquables. Je citerai notamment celui produit par le Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur l'éducation au paysage, présidé par Mireille DECONINK, Ce travail mené à bien avec le concours d'experts de la Catalogne auprès du conseil de l'Europe a pour objet de « faire découvrir aux élèves le rôle de chacun en tant qu'habitant du paysage qui l'entoure, comme gardien de son identité et de sa culture, et comme protagoniste conscient de son développement futur ». Il s'agit bien du développement et de l'identification bidirectionnelle dont je parlais tout à l'heure et dont nous avons tellement besoin.

Je sais que cette 8^e Conférence, comme les précédentes, sera créatrice et féconde. Nous vous en remercions. Nous remercions le Conseil de l'Europe, vous, Madame la Directrice Générale, vous, Madame la Présidente, ainsi que Maguelonne DEJEANT-PONS et ses services tout particulièrement, pour l'avoir permis.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

* * *

ANNEXE 4

Rapport général d'activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Cf. Document *CEP-CDCPP (2015) 2-A - Présentation PowerPoint*]

* * *

ANNEXE 5

Présentation des actions menées par les Etats Parties et non Parties à la Convention européenne du paysage aux niveaux national, régional et local

[Cf. Document *CEP-CDCPP (2015) 3 - Présentations PowerPoint : Arménie - Azerbaïdjan - Espagne - Finlande - Irlande - Lituanie - République de Moldova - Monténégro - Norvège - Pologne - Serbie - Suède*]

* * *

ANNEXE 6

Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- 6.1. Conclusions de la 13^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie* », Monténégro, 1-3 octobre 2013
- 6.2. Conclusions de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2012-2013* », Wrocław, Pologne, 10-12 juin 2014
- 6.3. Conclusions de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014
- 6.4. Préparation de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015
- 6.5. Préparation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Erevan, Arménie, octobre 2016

6.1. Conclusions de la 13^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie », Cetinje, Monténégro, 1-3 octobre 2013

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 9](#) - Présentations PowerPoint [Monténégro](#)]

6.2. Conclusions de la 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2012-2013», Wroclaw, Pologne, 10-12 juin 2014

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 23-A](#)]

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 23-B](#)]

6.3. Conclusions de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage », Urgup, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 18-A](#)]

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 18-B](#)]

Rapport de la Turquie

M. Alaaddin KILINC

Adjoint au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Dear Chair of Committee, Distinguished Representatives of European Council and Representatives of Parties,

First of all, we would like to state that we feel proud of hosting the 15th Council of Europe Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention "*Sustainable landscapes and economy*" in Ürgüp.

We would like to thank to all participants and to Mrs DEJEANT-PONS and Mrs DORE who provided great support to the Workshop.

250 people from 28 different institutions participated to the meeting. During the meeting, alignment between landscape-economy and landscape-sustainable development were discussed.

During the "*A Journey in the Landscapes of Turkey*" session, Turkey's natural and cultural landscapes and biodiversity were introduced, Turkey's nature conservation policies were referred, studies and projects made by Turkey since 2000 were demonstrated.

During the "*Landscape Values and Economic Valuation*" session, it was emphasized that Landscape must participate to all processes at every stage of development, and it was expressed that excluding Landscape from transducer dynamics and economics cannot be a solution. If we would like to plan

and manage the landscapes we need to have new approaches which will protect landscape and cultural identity.

It was expressed that subject of Landscape Rehabilitation is of great importance and we need additional economical resources in this regard. It was also stated that while activities are being planned, the problems faced earlier should be included into the process.

It was declared that the landscape is essentially a mirror of human values and people need to demonstrate what is important to their daily life. In this context, it was also referred to the importance of education and awareness.

It was underlined that in terms of sustainable development, landscape should not be seen as an extra cost by governments; it benefits the project and must be involved to the process.

At the second day of the workshop, it was stated that urban landscapes are part of landscape and should be considered in “*Urban Landscape and Economy*” session. Recreational benefits that provided by city parks which are a part of urban areas; artistic, aesthetic, architectural and historical values enriched by these parks were emphasized.

Additionally, strengthening effect of branding in the concept of identity, the importance of cultural identity for local people and the case that reflection of cultural identity on landscape is more positive with branding is mentioned. Landscape policies in Japan, economic effects of landscape, lost landscape caused by Fukushima nuclear accident, the relation between human rights and landscape and the question of : “What is landscape for human and public?” were considered In the last part of this session.

The importance of protection of cultural heritage was mentioned. Also, it was referred to the terms of garden city, machine city and smart city. The importance of smart cities for the future was emphasized.

During the “*Rural Landscapes and Economy*” session; the example of Urla-Çeşme-Karaburun Peninsula, site selection and provision of sustainability of service sectors, such as education, health, tourism, informatics and composing of inbeing oriented ecosystems, were stressed.

It was referred to the importance of landscape analysis and assessment studies in spatial plans. Also it was mentioned that landscape analysis and assessment studies enable to define unique and sensitive landscapes. In this session; a project about relation between bio-economy and landscape was told. And finally; “Humanity and wild life for viable landscape” was underlined.

It was stated that; rural landscapes are the key for sustainable development and should be considered with local authorities.

In the “*Implementation Means, Instruments and Procedures*” session; the issue of agriculture, environment, LEADER Approach and Urban Tourism Implementations within the concept of IPARD were emphasized.

To conclude, European Landscape Convention reveals the importance of the landscape, bringing together different cultures and disciplines by creating a bridge with an interdisciplinary approach, providing solutions against differences.

As a result of this meeting:

- The relationship between landscape and economy was examined to reveal what the tangible and intangible values of landscape will be.

- As it is difficult to separate symbolic, aesthetic and using values of landscape from each other, it is necessary to take the dynamics of the landscape into account.
- It should be introduced by researchers and universities who will determine the economic and overall values of landscape and which methodology is to be used.
- It was agreed that studies should be done regarding the value of the landscape and its contribution to the economy.
- It should be noted that Landscape is a part of the tangible and intangible economy.
- While protecting our nature, history and landscape, it is necessary to adopt a more holistic and integrated approach.

We will continue to share and discuss the methodology for the assessment of the landscape for the next meetings.

Thank you for your attention.

6.4. Préparation de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 25](#)]

Rapport de l'Andorre

M. Joan FORNER ROVIRA

Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

Nous remercions le Conseil de l'Europe d'avoir accepté la proposition de l'Andorre d'organiser la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, dans notre pays. Cet événement contribuera sans nul doute à promouvoir l'importance de la Convention européenne du paysage en vigueur en Andorre depuis juillet 2012.

L'objectif de ces Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage organisés périodiquement par le Conseil de l'Europe, est de présenter des nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Ce sont de véritables forums d'échange de pratiques et d'idées et les sessions antérieures auxquelles nous avons assisté, voire même participé, ont donné leurs fruits, puisque ils ont inspiré l'élaboration sa politique nationale de paysage.

L'article 9 de la Convention européenne du paysage engage les parties à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional, et au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage.

Ainsi, le thème des 16^e Ateliers du paysage, qui se dérouleront en Andorre du 30 septembre au 2 octobre prochains, sous le titre « *Paysage et coopération transfrontalière - Le paysage ne connaît pas de frontières* » nous semblait très opportun étant donné notre position frontalière entre deux pays européens, la France et l'Espagne. Nous souhaitons que cet événement soit l'occasion du partage des nombreuses expériences, projets et échanges de coopération en Europe et même au-delà.

Lors de cette réunion les expériences de l'Etat d'accueil sont spécialement présentées. C'est ainsi que les participants seront conviés à une visite d'étude pour connaître les paysages d'Andorre jusqu'à la frontière avec la France pour connaître les particularités propres de ces lieux aux conditions orographiques et climatiques particulièrement rudes mais connaissant une ferveur commerciale et touristiques importantes. Ce sera également l'occasion de faire connaître aux participants les paysages de l'Andorre qui témoignent d'un passé économique toujours lié aux échanges commerciaux et de marchandises avec les pays voisins, que ce soit pour les denrées agricoles, ou la sidérurgie.

Les conférences prévues à partir du 1^{er} octobre porteront dans un premier temps d'introduction, sur la gouvernance et la coopération transfrontalière et une réflexion sur les espaces et les paysages de frontière.

L'Atelier 1 : « *Parcours dans les paysages de l'Andorre* », sera l'occasion de présenter les réalisations de l'Andorre avec le bilan 2012-2015 de la Stratégie nationale du paysage. Sera ensuite présentée une étude comparative menée à bien par l'Observatoire du Paysage de Catalunya en coopération avec le gouvernement de l'Andorre, concernant la planification du paysage dans le monde local en Europe. Lors des ateliers, un ouvrage sur cette étude sera d'ailleurs disponible pour les participants traduit en français et en anglais. Ce sera ensuite l'occasion de vous présenter la perception des paysages transfrontaliers par nos concitoyens et les relations transfrontalières entre l'Andorre et ses régions voisines en France et en Espagne. Nous terminerons la session par la présentation d'un projet d'aménagement du paysage transfrontalier du Pas de la Casa.

Sous le thème, « *Paysages en pointillé, des lignes qui séparent, des lignes qui rapprochent* » le deuxième atelier portera sur une dizaine de projets de paysages transfrontaliers entre pays voisins.

Un troisième atelier portera sur la coopération à plus grande échelle, que ce soit paneuropéenne, entre divers pays du nord et du sud de l'Europe, ou bien intercontinentale. Onze conférences sont programmées pour l'instant.

Le 4^e et dernier atelier portera une attention particulière aux 15 ans de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en matière de coopération transfrontalière. Ainsi les anciens présidents de la Convention et Mme la Présidente Liv Kirstine MORTENSEN sont invités à faire une intervention à ce sujet, qui seront suivis d'une discussion.

Nous remercions tout particulièrement Mme DEJEANT-PONS pour son soutien et sa collaboration à l'Organisation de cette réunion, ainsi que M. Joan NOGUE et M. Pere SALA, de l'Observatoire du Paysage de Catalunya pour leur collaboration à l'établissement du programme.

6.5. Préparation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Les politiques nationales du paysage en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Erevan, Arménie, octobre 2016

[Cf. Document [CEP-CDCPP \(2015\) 7 - Présentations PowerPoint : Arménie](#)]

* * *

ANNEXE 7

Textes adoptés par la 8^e Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- 7.1 Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

- 7.2. Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers » au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

- 7.3. Projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a approuvé le projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3, et a décidé de les transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de les présenter pour adoption au Comité des Ministres

7.1 Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

**CONSEIL DE L'EUROPE
COMITE DES MINISTRES**

Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire

(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015, lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000, ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe à Florence le 20 octobre 2000 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004 ;

Persuadé que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ;

Considérant les finalités de la Convention européenne du paysage et désireux d'en favoriser la mise en œuvre ;

Se référant à l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour la formation et pour l'éducation, selon lequel « Chaque Partie s'engage à promouvoir : [...] des enseignements scolaire et universitaire abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement » ;

Rappelant les principes énoncés dans la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, selon lesquels les programmes scolaires devraient encourager la sensibilisation et la sensibilité au paysage ;

Ayant à l'esprit la Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation qui considère que l'une des missions de l'éducation est de former la jeunesse à la citoyenneté et à la démocratie, et de lui donner les capacités d'agir ;

Affirmant que les actions d'éducation dans le domaine du paysage représentent un moyen privilégié de donner un sens à l'avenir ;

Recommande aux gouvernements des Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage de rendre le « Document sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans l'école primaire », tel qu'il figure en annexe à la présente recommandation, disponible en tant que source d'inspiration ;

Les gouvernements des Etats membres Parties à la Convention sont aussi invités à faciliter de manière appropriée sa diffusion et traduction dans d'autres langues des Etats Parties à la Convention.

Annexe à la Recommandation CM/Rec(2015)...

« Document sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans le primaire »

Table des matières

1 Introduction

- 1.1 Présentation
- 1.2 Considérations préalables
- 1.3 L'éducation au paysage

2 Bases théoriques et méthodologiques

- 2.1 Le concept de paysage comme système
 - 2.1.1 Eléments
 - 2.1.2 Flux
- 2.2 Méthodologie : de l'analyse au diagnostic, au pronostic et à la prévention
 - 2.2.1 Analyse et classification
 - 2.2.2 Diagnose, diagnostic
 - 2.2.3 Prognose, pronostic
 - 2.2.4 Syntérèse ou prévention
- 2.3 Le paysage à l'école primaire
 - 2.3.1 La proposition du Programme paysage
 - 2.3.2 Orientations pédagogiques
 - 2.3.3 Le Programme paysage

3 Activités sur les paysages

- 3.1 Présentation des fiches d'activités sur les paysages
- 3.2 Activités d'exploration
 - 3.2.1 Contenus, objectifs et orientations pédagogiques
 - 3.2.2 Je peux voir
 - 3.2.3 Ecoute, qui va là ?
 - 3.2.4 Touche quelque chose

- 3.2.5 Cela sent ainsi
- 3.2.6 Goûter, goûter
- 3.2.7 Je ressens
- 3.3 Activités de classification
 - 3.3.1 Contenus, objectifs et orientations pédagogiques
 - 3.3.2 Qu'est-ce que c'est ?
 - 3.3.3 Est-ce que cela ressemble à ce que c'est ?
 - 3.3.4 Semblable mais différent
 - 3.3.5 Encore plus difficile
 - 3.3.6 De près ou de loin
- 3.4 Activités de recherche
 - 3.4.1 Contenus, objectifs et orientations pédagogiques
 - 3.4.2 Croître et croître
 - 3.4.3 Traces
 - 3.4.4 Empreintes
 - 3.4.5 Qui va là ?
 - 3.4.6 Ce qui est en premier
 - 3.4.7 La magie du paysage
- 3.5 Activités d'action
 - 3.5.1 Contenus, objectifs et orientations pédagogiques
 - 3.5.2 Prends soin de ton paysage
 - 3.5.3 Tu décides
 - 3.5.4 A ton avis, que se passerait-il si... ?
- 3.6 Activités de compte-rendu
 - 3.6.1 Contenus, objectifs et orientations pédagogiques
 - 3.6.2 Mon paysage est ainsi
 - 3.6.3 Itinéraires
 - 3.6.4 Notre paysage
 - 3.6.5 Images de paysages

4 Glossaire

[Cf. Texte de l'Annexe dans le Document CEP-CDCPP (2015) 14-A - pages 9-85]

7.2. Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de le transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers » au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres

**CONSEIL DE L'EUROPE
COMITE DES MINISTRES**

Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres Parties à la Convention européenne du paysage, en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »

(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015, lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun,

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe à Florence le 20 octobre 2000,

Considérant l'article 9 de ladite Convention sur « Les paysages transfrontaliers », aux termes duquel « Les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage »,

Se référant à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Madrid, 21 mai 1980) et à ses protocoles additionnels,

Ayant à l'esprit la Charte européenne de l'autonomie locale (Strasbourg 15 octobre 1985),

Considérant les paysages transfrontaliers sont révélateurs de la continuité géographique, des événements de l'Histoire et des rapports humains et culturels tissés au fil du temps,

Soucieux de mieux faire connaître de part et d'autre de la frontière les valeurs paysagères des espaces concernés et de promouvoir une coopération transfrontalière en faveur des paysages,

Souhaitant associer et rapprocher les élus, les professionnels, la population locale, les associations et autres acteurs agissant en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement de ces paysages transfrontaliers,

Considérant l'importance d'une prise en compte appropriée du paysage et de ses valeurs environnementales, culturelles, sociales et économiques, comme facteur de développement pour les sociétés locales,

1. Recommande aux Etats Parties à la Convention de promouvoir une coopération pour les paysages transfrontaliers en encourageant les autorités locales et régionales à se concerter en vue d'établir le cas échéant des programmes communs pour la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
2. Demande aux Parties concernées de bien vouloir informer les autres Parties à la Convention, dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage – L6, des programmes de coopération ainsi élaborés et mis en place afin de favoriser l'échange d'expériences entre les Parties.

* * *

7.3. Projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3

*La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
(Strasbourg, 18-20 mars 2015)*

- a pris note des éléments qui suivent :
 - considérant la possibilité de permettre à des Etats non Européens non membres du Conseil de l'Europe d'adhérer à la Convention européenne du paysage (STE n°176) ainsi que l'intérêt exprimé auprès du Secrétariat par les représentants de certains Etats (méditerranéens notamment, ayant d'ores et déjà participé à des travaux de la Convention européenne du paysage), le Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a, lors de sa réunion des 16-17 octobre 2013, demandé au Secrétariat de préparer un protocole d'amendement sur l'adhésion d'Etats non européens à la Convention, afin de le présenter au CDCPP pour examen et possible soumission au Comité des Ministres [Rapport de sa réunion tenue à Strasbourg les 16-17 octobre 2013, CDCPP-Bu(2013) 17] ;
 - à sa 3^e Session plénière (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a discuté de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et après avoir voté, a décidé de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat [Rapport de la Réunion CDCPP(2014)20, par. 6.5].
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/CDCPP/Plenary/CDCPP201420_FR-Report_fr.pdf ;
 - lors de la 1200^e réunion du Comité des Ministres, le 28 mai 2014, les Délégués ont pris note du Rapport abrégé de la 3^e réunion du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) (Strasbourg, 19-21 mars 2014), tel qu'il figure au document **CM(2014)58**. Ce Rapport indique : « 18. Le CDCPP discute de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement à la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et, après avoir voté, décide de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat ».
- a approuvé le projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3 tels qu'ils figurent ci-après, et a décidé de les transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de les présenter pour adoption au Comité des Ministres.

1. Projet de Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe

Les Etats membres du Conseil de l'Europe signataires du présent Protocole à la Convention européenne du paysage (Série des traités européens - STE n°176) (ci-après dénommée « la Convention »),

Souhaitant promouvoir la coopération européenne avec des Etats non-Européens qui souhaiteraient mettre en œuvre les dispositions de la Convention,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1. Amendements à la Convention

1. Au préambule, un nouveau paragraphe est ajouté à la suite du paragraphe 5 : « Conscients, de manière générale, de l'importance du paysage à l'échelle mondiale en tant que composante essentielle du cadre de vie des êtres humains ; »

[Conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;

Conscients, de manière générale, de l'importance du paysage à l'échelle mondiale en tant que composante essentielle du cadre de vie des êtres humains ;]

2. Au préambule, un nouveau paragraphe est ajouté à la suite des paragraphes 11 et 12 : « Souhaitant que les valeurs et principes énoncés par la Convention puissent également s'appliquer à des Etats non européens qui le souhaiteraient »

[Reconnaissant que la qualité et la diversité des paysages européens constituent une ressource commune pour la protection, la gestion et l'aménagement de laquelle il convient de coopérer ;

Souhaitant instituer un instrument nouveau consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens ;

Souhaitant que les valeurs et principes énoncés par la Convention puissent également s'appliquer à des Etats non européens qui le souhaiteraient ;]

3. A l'article 3, l'expression « coopération européenne » est remplacée par « **coopération entre les Parties** » :

[La présente Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération ~~européenne~~ entre les Parties ;]

4. A l'article 6, paragraphe C.2, le mot « européenne » est remplacé par « **internationale** »

[2 Les travaux d'identification et de qualification seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle ~~européenne~~ internationale en application de l'article 8.]

5. Au titre du chapitre III, le mot « européenne » est remplacé par les mots « **entre les Parties** » :

[CHAPITRE III – COOPÉRATION EUROPEENNE [ENTRE LES PARTIES]

6. A l'article 11, paragraphe 1, le mot « européennes » est remplacé par les mots « **des Parties** » :

[1 Peuvent se voir attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique de paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales ~~européennes~~ des Parties. La distinction pourra également être attribuée aux organisations non gouvernementales qui ont fait preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage.]

7. A l'article 14, paragraphe 1, les mots « la Communauté » est remplacé par « **l'Union** » et le mot « européen » (de « Etat européen ») est supprimé :

[1 Après l'entrée en vigueur de la présente Convention, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pourra inviter ~~la Communauté~~ l'Union européenne et tout Etat ~~européen~~ non membre du Conseil de l'Europe à adhérer à la Convention, par une décision prise à la majorité prévue à l'article 20.d du Statut du Conseil de l'Europe, et à l'unanimité des Etats Parties ayant le droit de siéger au Comité des Ministres..]

Article 2. Signature, ratification, entrée en vigueur

1. Le présent Protocole est ouvert à la signature des Parties à la Convention, qui peuvent exprimer leur consentement à être liés par :

- a. signature sans réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation ; ou
- b. signature sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, suivie de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

2. Les instruments de ratification, d'acceptation seront déposés près le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

3. Le présent Protocole entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après la date à laquelle toutes les Parties à la Convention auront exprimé leur consentement à être liées par le Protocole, conformément aux dispositions du présent article.

4. Néanmoins, le présent Protocole entrera en vigueur à l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date à laquelle il aura été ouvert à la signature, sauf si une Partie à la Convention a notifié au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe une objection à son entrée en vigueur. Le droit de faire une objection est réservé aux Etats ou à l'Union européenne qui sont Parties à la Convention au moment de l'ouverture à la signature du présent Protocole.

5. Lorsqu'une telle objection a été notifiée, le Protocole entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle la Partie à la Convention qui a notifié l'objection aura déposé son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Article 3. Notification

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe notifiera aux Etats membres du Conseil de l'Europe, à tout Etat ou à l'Union européenne ayant adhéré à la Convention :

- a. toute signature ;
- b. le dépôt de tout instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion ;
- c. la date d'entrée en vigueur du présent Protocole, conformément à l'article 3 ;
- d. tout autre acte, notification ou communication ayant trait au présent Protocole.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole.

Fait à ..., le ..., en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en communiquera copie certifiée conforme à chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et à tout Etat ou l'Union européenne ayant adhéré à la Convention.

2. Projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe

1. A l'article 1.c, les mots « de l'identité européenne » sont remplacés par les mots : *« des valeurs promues par le Conseil de l'Europe »* :

[c. Le prix contribue également à sensibiliser les populations à l'importance des paysages pour l'épanouissement des êtres humains, la consolidation ~~de l'identité européenne des valeurs promues par le Conseil de l'Europe~~, ainsi que celle d'autres continents et le bien-être individuel et de la société dans son ensemble. Il favorise la participation du public au processus décisionnel des politiques du paysage.]

2. A l'article 2, le mot « européennes » est remplacé par « **des Parties** ».

[Conformément à l'article 11, paragraphe 1, de la Convention, peuvent être candidats au prix les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique relative au paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales ~~européennes des Parties~~. Les organisations non gouvernementales qui ont fait preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage peuvent également être candidates.]

Note explicative

a. La Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et a été ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000. Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération entre ses Parties.

La Convention est le premier et seul traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage indique que le concept de paysage traverse une période de transformation rapide et profonde, avec des avancées significatives et que la Convention constitue, avec les documents pour sa mise en œuvre, « une réelle innovation ».

La Convention apporte ainsi une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société. En développant une nouvelle culture du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à promouvoir la qualité du cadre de vie des populations.

En ce qui concerne la promotion de la démocratie, la Convention prévoit que « Chaque Partie s'engage : [...] à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » et que « Chaque Partie s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public ».

En ce qui concerne les paysages transfrontaliers, la Convention prévoit que « Les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage ».

A ce jour, 38 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention et deux Etats l'ont également signée.

b. L'adhésion d'Etats non Européens

L'article 14 de la Convention stipule qu'après son entrée en vigueur, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pourra inviter « tout Etat euro péen non membre du Conseil de l'Europe à adhérer à la Convention, par une décision prise à la majorité prévue à l'article 20.d du Statut du Conseil de l'Europe, et à l'unanimité des Etats Parties ayant le droit de siéger au Comité des Ministres ».

Dès lors, des Etats non européens ne peuvent pas adhérer à la Convention.

Cependant, à de nombreuses occasions, y compris dans le cadre du CDCPP et de son Bureau, le souhait que la Convention soit ouverte à des Etats non européens a été exprimé.

Les sections suivantes de ce document ont pour objet d'illustrer la situation concernant les politiques d'« ouverture » des conventions du Conseil de l'Europe à des Etats non européens, les modalités de parvenir à cet objectif et les conséquences qui en résultent.

c. L'adhésion à des conventions du Conseil de l'Europe par des Etats non européens

Parmi les 216 conventions du Conseil de l'Europe actuellement ouvertes à la signature, 157 sont ouvertes à des Etats non européens non membres du Conseil de l'Europe¹. Les conventions suivantes relevant de la responsabilité du CDCPP, peuvent en particulier être mentionnées :

- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 66) ;
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) ;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121) ;
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (STE n° 143) ;
- la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE n° 199).

L'ouverture de conventions du Conseil de l'Europe à des Etats non européens ne relève pas d'une politique systématique de l'Organisation mais dépend au cas par cas des considérations énoncées dans les conventions concernées. Cependant, dans un passé récent, cette option a été examinée dans le cadre de la « Politique de voisinage du Conseil de l'Europe ». Considérant que « les événements qui se produisent hors d'Europe, notamment dans [le] voisinage immédiat [des Etats membres du Conseil de l'Europe], dans la région méditerranéenne, au Moyen Orient et en Asie centrale, influent sur nombre des principales questions relevant du mandat du Conseil de l'Europe », le Secrétaire Général a envisagé l'« adhésion à des conventions du Conseil de l'Europe relatives à la bonne gouvernance et à l'état de droit » (SG/Inf(2011)7 rév 2).

Lors de sa 121^e session, le 11 mai 2011 à Istanbul, le Comité des Ministres a pris note des propositions du Secrétaire général concernant la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses voisins immédiats.

Des outils de coopération avec des Etats non-européens voisins comprennent des conseils, la participation au pertinents du Conseil de l'Europe structures, activités et adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe applicables dans le domaine de la bonne gouvernance et la primauté du droit. (DGProg / INF (2012) 3 rev, 23 Mars 2012).

d. Opportunité d'ouvrir la Convention du paysage à des Etats non européens

En vertu de son mandat adopté par le Comité des Ministres le 20 novembre 2013, le CDCPP est chargé de « d'évaluer la nécessité ou l'opportunité d'élaborer des amendements, des protocoles additionnels ou des conventions complémentaires aux conventions placées sous leur responsabilité » et « à en faire rapport au Comité des Ministres ».

La Convention européenne du paysage figure parmi les conventions relevant de la responsabilité du CDCPP.

¹ La liste complète des conventions est disponible sur le site du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe :

<http://www.conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTraites.asp?CM=8&CL=FRE>

La liste des conventions ouvertes à des Etats non européens non membres du Conseil de l'Europe est disponible sur : <http://www.conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTraites.asp?CM=12&CL=FRE>

Il appartient dès lors au CDCPP d'examiner s'il est opportun d'élaborer un protocole à la Convention dans le but de compléter ses dispositions ou afin de permettre à des Etats non européens d'y adhérer.

Afin de décider si un tel développement est souhaitable, le CDCPP pourrait prêter attention à des questions telles que :

- l'intérêt exprimé par les Etats non européens pour la Convention ;
- l'utilité d'avoir des principes de la Convention mis en œuvre en dehors de l'Europe, en particulier dans les Etats voisins d'Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- la possibilité de renforcer un dialogue renforcé et la coopération entre ces Etats dans le domaine de la protection, gestion et aménagement du paysage ;
- la diffusion des valeurs du Conseil de l'Europe au-delà des limites de ses Etats membres.

Conformément à une décision prise récemment par le Comité des Ministres sur le « Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe », la participation des Etats non membres serait régie par les dispositions suivantes, qui prévoient ² :

- « – *d'appliquer la procédure habituelle de consultation informelle des Etats membres sur les demandes des Etats non membres d'être invités à adhérer à une convention et, si à l'issue de cette consultation cela s'avère nécessaire, de saisir pour avis les comités compétents, en particulier s'agissant de la capacité de l'Etat demandeur à respecter les obligations prévues par la convention en question ;*
- *de limiter la validité d'une invitation du Comité des Ministres à adhérer à une convention à une durée de cinq années ;*
- *de prévoir, en l'absence d'organe conventionnel réunissant toutes les Parties, la participation avec droit de vote des Etats non membres aux réunions des comités directeurs ou ad hoc consacrées à des conventions auxquelles ces Etats sont Parties ».*

Des Etats non membres du Conseil de l'Europe non européens pourraient ainsi participer aux réunions de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et du CDCPP. Cette situation s'applique déjà à divers comités du Conseil de l'Europe et notamment au Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Le Kazakhstan participe aussi aux réunions du CDCPP en tant que Partie à la Convention culturelle européenne.

Deux amendements de la Résolution sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe devraient par ailleurs être faits, afin de permettre à des Etats non européens d'y prendre part. La Résolution révisée sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe entrerait en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement à la Convention européenne du paysage.

e. Modalités permettant l'adhésion d'Etats non Européens

Après l'entrée en vigueur d'un tel Protocole, l'adhésion des Etats non européens ne serait pas automatique mais devrait suivre la procédure établie par ce Protocole : le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aurait à inviter l'Etat non européen qui le souhaiterait à adhérer à la Convention « par une décision prise à la majorité prévue à l'article 20.d du Statut du Conseil de l'Europe, et à l'unanimité des Etats Parties ayant le droit de siéger au Comité des Ministres ».

* * *

² SG/Inf(2012)12, SG/Inf(2012)12 add, CM/Del/Dec(2012)1146/1.5, GR-J(2013)CB3, GR-J(2013)5 rev3, 1168e réunion – 10 avril 2013, Point 10.2.

ANNEXE 8

Présentation des actions menées par des organisations internationales non gouvernementales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

[Cf. Document pour information : [CEP-CDCPP \(2015\) 17 - Présentation](#)]

* * *

ANNEXE 9

Conclusions des rapports présentés à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- 9.1. Conclusions du Rapport « *Lexique du paysage : richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe* »
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 6]
- 9.2. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et démocratie : perspectives* »
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 13]
- 9.3. Conclusions du Rapport sur « *La prise en compte du paysage dans la formation des ingénieurs civils* »
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 15]
- 9.4. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et économie* »
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 19]
- 9.5. Conclusions du Rapport sur « *Paysage et publicité* »
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 21]
- 9.6. Rapport sur « *Manuel sur la planification participative du paysage* » préparé dans le cadre du Projet LIFEscape (*traduit en français par le Conseil de l'Europe*)
[Cf. Document CEP-CDCPP (2015) 11]

* * *

ANNEXE 10

Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2015- 2017

Programme de travail

La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a demandé à la Présidente de préparer une proposition de Projet de programme sur la Convention européenne du paysage pour 2016-2017 considérant les souhaits exprimés lors de la Conférence, et de la présenter à la réunion du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du paysage (CDCPP)

Rappel

1. Lors de sa 2^e réunion, Strasbourg, 27-29 mai 2013 (CDCPP (2013)29), le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a :

« - approuvé le projet de synthèse des activités pour 2014-2015, à laquelle il convient toutefois d'intégrer les observations suivantes relatives aux actions :
... iv) la Déclaration commune présentée par quelques Etats membres et approuvée par le Comité, sur le programme de travail de la Convention européenne du paysage (**Annexe IX**, p.113).

A N N E X E IX

**« Déclaration conjointe des délégués
de la France, de la Belgique, du Portugal, de la Suisse, de la Hongrie et de l'Italie »
le 28 mai 2013**

La France, la Belgique, le Portugal, la Suisse, la Hongrie et l'Italie réaffirment leur attachement à la Convention Européenne du Paysage et aux travaux que mène le Conseil de l'Europe dans ce cadre.

Nous demandons que, à l'occasion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, le Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage soit officiellement entériné.

Nous demandons à ce que ce programme comporte les axes de travail suivants, que nous souhaitons volontairement restreints et hiérarchisés :

A court terme, pour le prochain programme biennuel 2014-2015 :

Donner plus d'importance et de visibilité à la Convention dans les projets et activités du Conseil de l'Europe, à deux niveaux (à l'intérieur du Conseil de l'Europe et pour l'extérieur) sous l'angle de la nouvelle orientation de la DGII soit de sa contribution à la promotion de la démocratie, la participation et la diversité.

Maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les Etats et les acteurs de la société civile sur le thème du paysage :

- 1) *Organiser tous les deux ans les conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et organiser chaque année les ateliers pour la mise en œuvre de la*

Convention. Pour cela, assurer les ressources humaines et financières nécessaires, sans pour autant générer de dépenses supplémentaires, par rapport à la situation actuelle,

A ce propos, il conviendrait de conforter l'existence des conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention Européenne du Paysage en introduisant explicitement dans le prochain mandat du CDCPP une référence à l'organisation périodique de ces conférences, telle que le paragraphe qui figurait dans le mandat du CDPATEP.

- 2) *Mettre en œuvre, déployer le système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELCIS).*

Sensibiliser les divers publics :

- 3) *Mettre en place un groupe de travail, soutenu par une expertise pour explorer les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil de l'Europe et aux Etats Parties pour donner plus de visibilité à la convention européenne du paysage et aux travaux du Conseil de l'Europe en matière de paysage (prix du paysage du Conseil de l'Europe, rapports thématiques...) , et insister sur sa contribution à la démocratie, au bien-être social et physique et à la diversité socio-culturelle en Europe.*
- 4) *Elaborer un modèle de mallette pédagogique pour sensibiliser le public scolaire aux paysages, que les états pourraient ensuite traduire, adapter, multiplier et diffuser (sur la base du rapport du « paysage et éducation » présenté lors de la dernière conférence),*

Il convient de noter que, pour l'année 2013, la France et de la Suisse proposent de baser leurs contributions volontaires relatives au paysage sur les priorités identifiées dans la présente déclaration conjointe (sous forme de projets concrets).

A moyen terme : pour le programme biennuel 2016-2017

- 1) *Améliorer le système d'information du Conseil de l'Europe de la convention européenne du paysage (ELCIS) : lancement de la phase 2 du développement de l'outil.*

Mettre en place des groupes de travail pour démontrer la contribution de la Convention européenne du paysage aux objectifs, priorités et valeurs du Conseil de l'Europe, comme par exemple :

- *Le paysage et la démocratie (tenant compte de la contribution du patrimoine et de la culture, en tant qu'expression de la diversité physique et spatiale de nos territoires) - [Vu que ces secteurs thématiques constituent une base indispensable de l'identité, de la diversité et donc de la participation aux structures démocratiques, le cadre de vie spatial et sa qualité est une des conditions de leur fonctionnalité].*
- *les objectifs de qualité paysagère,*
- *les indicateurs relatifs au paysage, les paysages urbains. »*

2. Propositions et pistes de travail au sujet du programme d'activités pour 2016-2017 présentées par les Membres du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Envoyées au Secrétariat du Conseil de l'Europe après la Réunion du Bureau - Addendum au Rapport de la 6^e Réunion du Bureau du CDCPP (CDCPP-Bu(2014)19 Add., Strasbourg, 15 décembre 2014 –

Extrait) - Mrs Maria José FESTAS, Senior Advisor, Direção-Geral do Território, Ministry of Environment, Spatial Planning and Energy, Portugal

“Proposals for the CDCPP’s work programme, pillar landscape

These proposals have been discussed with, and endorsed by Ms Liv Kirstine MORTENSEN, Chair of the Conference of the European Landscape Conference.

Proposals:

- The continuation of the Conference, the workshops (theme for 2017: ELC at the local level), the ELCIS (management and systematic implementation/updating) and the Award (let’s call it “routine work”);
- 2 reflection strategic themes, based on “issue papers”:
 - 1 action on the 3 pillars of the CDCPP (similar to the Faro walks, but enlarging them to include culture), based on a joint reflection paper, that could eventually finish with a workshop;
 - 1 issue paper on Landscape and Democracy.”

* * *

Plan d’action 2015-2017 pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage³, <http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage>

*La 8^e Conférence du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage
(Strasbourg, 18-20 mars 2015) a examiné le Plan d’action pour la mise en œuvre de
la Convention européenne du paysage 2015-2017 – qui se réfère aux articles de la Convention,
et décidé d’inviter les Parties à faire parvenir leurs propositions et priorités au Secrétariat*

1. Mise en œuvre de l’article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l’article 8 « Assistance mutuelle et échange d’informations » de la Convention européenne du paysage

- Préparation de la 4^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 1-3 juin 2015 et des réunions de son Bureau ;
- [Préparation de la 5^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 2016 et des réunions de son Bureau] ;
- Préparation de la 9^e Conférence du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 2017 ;
- Développement de la Phase 2 du Système d’information du Conseil de l’Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx, conformément aux Recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2008)3 du sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et CM/Rec(2013)4 sur le Système d’information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l’Europe et son glossaire;

³ Voir précédemment : Annexe 12 du Rapport de la 7^e Conférence du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 26-27 mars 2013 - CEP-CDCPP (2013) 12E, Addendum – Mis à jour conformément à la Déclaration jointe d’Etats membres du Conseil de l’Europe pour le Programme de travail du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) adoptée à l’occasion de la 2^e Réunion du CDCPP, Strasbourg, 27-29 mai 2013 - CEP-CDCPP (2013) 29 F, Annexe IX et dont le CDCPP a pris note CDCPP(2014)20. Voir également : Rapport de la réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du 25 juin 2014 [CDCPP-Bu(2014)10, Annexe 5].

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage et des contacts nationaux - <http://www.coe.int/conventioneuropéennedupaysage>;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Organisation de la 17^e Réunion des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau national* », Yerevan, Arménie, 2016 ;
- Organisation de la 19^e Réunion des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local* », 2017 ;
- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « *Dimensions du paysage* » (Rapports CEP) (Intégration du paysage dans les politiques) ;
- Rapport sur « *Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international* » ;
- CEP Rapport sur « *Paysage péri-urbain et qualité de vie* » ;
- CEP Rapport sur « *Expansion des zones industrielles et des centres commerciaux aux abords des villes : quelles solutions pour le paysage des personnes* » ;
- CEP Rapport sur « *Paysage des espaces ruraux* » ;
- CEP Projet de recommandation sur « *Paysage et démocratie* » ;
- CEP Projet de recommandation sur « *Paysage et emploi* » ;
- CEP Projet de recommandation sur « *Paysage et économie* » ;
- CEP Projet de recommandation sur « *Fonds nationaux pour le paysage* » ;

3. Mise en œuvre de l'article 6 A « Mesures particulières - Sensibilisation »

- Diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Paysage et espaces publics : l'échelle humaine* » (N° 3, 2012) ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Paysage, gouvernance et démocratie* » (N° 4, 2016) ;
- Rapport sur « *La sensibilisation interculturelle par le paysage* » ;
- Initiative sur « *Paysage et médias* ».

4. Mise en œuvre de l'article 6 B « Mesures particulières - Formation et Education »

- Rapport sur « *Paysage et urbanisme* » ;
- Préparation du Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans le primaire;
- Préparation du Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation au paysage dans l'enseignement supérieur ;
- Publication du rapport sur « *Paysage et éducation* » (CEP-CDCPP (2013) 9) ;
- Préparation de matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école secondaire ;
- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été.

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Préparation d'un Projet de protocole à la Convention.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Publication des actes de la 15^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Nevşehir, Turquie, 30 septembre-2 octobre 2014 ;
- Publication des actes de la 16^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015 ;

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 16^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Développement de la coopération transfrontalière avec l'organisation de réunions transfrontalières ;
- Diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Le paysage et la coopération transfrontalière* » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Publication des actes de la 14^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* », Wroclaw, Pologne, 10-12 juin 2014 ;
- Publication sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Organisation de la 4^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres, 2014-2015 - préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation du 18^e Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* », ...juin 2016 ;
- Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres, 2016-2017 ;
- Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Alliance/default_fr.asp

* * *